



2017-2027

L'Agenda 21 de Sorède

Pour le développement et la gestion durables de la commune



Synthèse
01/03/2017

Table des matières

Préambule	2
1 Sorède, solaire par nature	3
1.1 Pourquoi un agenda 21 sur la commune de Sorède ?	3
1.2 Qu'est-ce qu'un agenda 21 ?	3
1.3 L'engagement de Sorède dans une démarche volontariste de développement durable depuis près de 10 ans.....	4
2 Comment Sorède a-t-elle élaboré son agenda 21 ?	6
2.1 Le respect du cadre de référence du Ministère du Développement Durable	6
2.2 La gouvernance du projet, les contributeurs.....	7
2.3 Une première étape : l'évaluation du 1er Agenda 21.....	8
3 Un diagnostic partagé pour identifier les enjeux clés (document exhaustif en annexe)	9
3.1 Un diagnostic technique	9
3.2 Un diagnostic sensible avec les acteurs locaux.....	9
3.3 Du diagnostic partagé aux enjeux clés.....	10
ENJEU 1 - Pratiquer et diffuser le développement durable dans toutes les composantes de l'institution, faire de la collectivité une véritable source d'énergie en la matière.....	11
ENJEU 2 - Renforcer l'attractivité et la centralité du cœur de village / Faire rayonner le cœur du village	11
ENJEU 3 - Mettre en lumière le charme de Sorède en garantissant un développement urbain de qualité.....	11
ENJEU 4 - Assurer un niveau de services répondant aux besoins de tous et renforçant la cohésion sociale ..	13
ENJEU 5 - Préserver et valoriser la nature sorédienne / Révéler sa vraie nature.....	13
6 La stratégie territoriale de développement durable	14
Axe 1 : Une institution de plus en plus proche de ses concitoyens, en véritable soutien aux initiatives citoyennes.....	14
Axe 2 : Des Gabarres au Néoulous, une multifonctionnalité des espaces naturels, agricoles et forestiers à préserver.....	14
Axe 3 : Du village au cœur de village, des connexions à créer entre les quartiers, des liens à tisser entre les habitants.....	15
Axe 4 : Des petites ruelles à la place de la République, donner plus de caractère au cœur de village, pour un dynamisme au service de tous.	16
7 Le programme d'actions	17
7.1 Une hiérarchisation et une priorisation des actions par le comité technique.....	17
7.2 L'élaboration de fiches-actions.....	17
7.3 Les fiches-actions.....	18
Tableau de synthèse du programme d'actions	55
Conclusion	56
Le suivi-évaluation des actions	56
L'organisation du pilotage	57

Préambule

Nous, sorédiens, élus et habitants, sommes engagés depuis 2008 dans un projet territorial de développement durable. Plébiscitée pour son exemplarité et son engagement, la commune de Sorède a d'ailleurs été la première commune du département des Pyrénées-Orientales à obtenir la labellisation de son Agenda 21 en 2010.

Cet Agenda 21 nous a permis de créer une formidable dynamique de réflexion, de projet, une dynamique partenariale, une dynamique tournée vers et pour l'avenir des sorédiens, une dynamique empreinte des enjeux majeurs sociétaux et environnementaux qui nous préoccupent tous.

La Communauté de Communes Albères Côtes Vermeille Illibéris, dont Sorède fait partie, est également engagée dans l'élaboration d'un projet territorial de développement durable. A l'instar des deux tiers des communes qui la compose. Le Pays Pyrénées-Méditerranée a aussi développé un projet territorial de développement durable d'envergure : à travers un Agenda 21, un Plan Climat Énergie Territorial et surtout la reconnaissance du Ministère en 2015 comme Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte.

Forts de ces expériences et du bilan que nous en faisons, nous avons pris la décision de poursuivre notre engagement dans un deuxième Agenda 21 en 2015, convaincus par la nécessité d'agir et d'aller encore plus loin dans le développement durable de notre commune.

L'Agenda 21 de Sorède 2017-2027 en quelques chiffres...

- ▶ 7 mois de réflexion
- ▶ 18 entretiens individuels avec les élus
- ▶ 5 entretiens individuels avec les agents
- ▶ 4 entretiens individuels avec les personnes ressources du territoire.
- ▶ 8 Comités de Pilotage
- ▶ 8 Comités Techniques
- ▶ 1 Séminaire
- ▶ 3 Balades urbaines + 2 réunions de concertation avec les habitants
- ▶ 150 pistes d'actions proposées, 35 retenues pour le programme d'actions
- ▶ **Un projet de territoire pour au moins les 10 années à venir**

1 Sorède, solaire par nature

1.1 Pourquoi un agenda 21 sur la commune de Sorède ?

Il s'agit donc de la 2ème génération d'Agenda 21 sur la commune !

L'Agenda 21 c'est la feuille de route de l'équipe municipale pour le développement et la gestion durables de la commune.

Notre 1er Agenda 21 a fait progresser la commune sur de nombreux points.

De la mise en place d'une navette pour permettre à tous de se rendre dans le village, à la réduction des produits phytosanitaires par nos services techniques pour l'entretien des espaces verts, en passant par la création d'un skate park pour nos jeunes, la création d'un Conseil Municipal des Enfants et des délégués de quartier, ou encore la construction de logements à loyers modérés, **près de 85% des actions programmées dans le 1er Agenda 21 ont été réalisées !**

Mais nous sommes conscients qu'il reste du chemin à parcourir. Et nous souhaitons poursuivre nos efforts, pour répondre encore mieux aux attentes de tous, être encore plus cohérents et encore plus durables.

L'agenda 21 est une démarche volontaire. C'est un projet de territoire qui inscrit les actions de la commune dans une logique de développement durable et solidaire.

1.2 Qu'est-ce qu'un agenda 21 ?

- ▶ **C'est un projet global et opérationnel, dont l'objectif est de mettre en œuvre, progressivement et de manière pérenne, les principes de développement durable à l'échelle d'un territoire.**
- ▶ Il est porté par la collectivité et mené en concertation avec tous les acteurs (élus et personnels, habitants, associations...).
- ▶ Il se traduit concrètement par un programme d'actions visant à traduire localement le développement durable et à l'intégrer aux politiques publiques et actions en cours.

- Il cherche à articuler l'équité sociale, la préservation de l'environnement, l'optimisation des moyens économiques tout en s'appuyant sur la participation des acteurs.

Au cours des dernières années, le nombre de collectivités engagées dans des démarches d'Agenda 21 a considérablement augmenté. Ce phénomène témoigne d'une prise de conscience et de la volonté, pour les acteurs locaux, de se mobiliser et d'agir, pour relever les grands défis qui seront ceux de ce siècle (lutte contre le changement climatique, préservation de la biodiversité et des ressources, lutte contre les exclusions, changements des pratiques en matière de développement économique...).

Si le phénomène est en accélération très nette, la notion de développement durable, vers laquelle ces projets essaient de tendre, est pourtant déjà ancienne de quelques décennies.

Les prémices sont apparus au cours des années 1970, avec le constat que le modèle de développement des pays industrialisés, basé sur toujours plus de croissance et de consommation, risquait de conduire à terme à un épuisement des ressources naturelles et à l'accroissement des inégalités sociales. Quelques catastrophes écologiques, ainsi que des études scientifiques pointant les menaces portées sur la biodiversité, ont également renforcé la nécessité de s'engager dans des modifications de nos comportements et d'imaginer de nouveaux modèles de développement.

Apparu au début des années 1980, le concept de développement durable a été précisé par un rapport de la commission mondiale sur l'environnement et le développement dit rapport « Brundtland ».

Le développement durable est « un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

1.3 L'engagement de Sorède dans une démarche volontariste de développement durable depuis près de 10 ans

C'est à travers une délibération du conseil municipal en date du 24 février 2015 que la commune a décidé de s'engager dans l'élaboration d'un deuxième Agenda 21. Cette initiative témoigne

de la volonté de la municipalité d'inscrire le développement durable au cœur de l'action communale.

Ce projet intervient dans la continuité du premier Agenda 21 preuve de nombreuses actions déjà engagées en faveur d'un développement durable de la commune.

Pour ce deuxième Agenda 21, il s'agit bien de faire une mise à plat de toutes les actions de la commune en évaluant la mise en œuvre du 1^{er} Agenda 21 et de dresser un état des lieux des atouts et faiblesses du territoire pour ensuite s'engager dans une dynamique nouvelle.

Cette démarche transversale permettra à la commune de mettre en cohérence, au regard des enjeux locaux et des enjeux du développement durable, l'ensemble de ses actions pour les années à venir et de construire, avec l'ensemble des acteurs locaux et des habitants, un nouveau projet pour le territoire de Sorède.

Quelques dates clés...

- ▶ 19 juin 2008 : Engagement de la commune dans une démarche Agenda 21 local
- ▶ 06 mai 2010 : Approbation de l'Agenda 21 communal
- ▶ 2010 : Labellisation de l'Agenda 21 pour la période 2010-2013, 1^{ère} commune des Pyrénées-Orientales
- ▶ Décembre 2013 : Évaluation mi-parcours et demande de prolongation
- ▶ 24 février 2015: Engagement dans l'Agenda 21 2^{ème} génération
- ▶ 07 juillet 2015 : Recrutement d'un Bureau d'études
- ▶ Début 2016 : rupture du contrat avec le bureau d'études
- ▶ 01 septembre 2016 : Recrutement d'une chargée de mission Agenda 21 pour l'élaboration du 2^{ème} Agenda 21

2 Comment Sorède a-t-elle élaboré son agenda 21 ?

2.1 Le respect du cadre de référence du Ministère du Développement Durable

Afin de rendre plus lisibles les démarches d'élaboration et avec le souci d'une bonne cohérence entre les différentes échelles d'agendas 21 locaux, le Ministère du développement durable propose un cadre de référence aux agendas 21 locaux.

Bien que le Ministère ait décidé de cesser la labellisation des Agenda 21 au vu de l'appropriation de ces démarches par nombre de collectivités, l'agenda 21 de Sorède respecte ce cadre.

« III. – L'objectif de développement durable [...] répond, de façon concomitante et cohérente, à cinq finalités :

- ▶ La lutte contre le changement climatique ;
- ▶ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- ▶ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- ▶ L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- ▶ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.»

*Extraits de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement pour l'environnement (Loi Grenelle 2)
CHAPITRE V : Projets territoriaux de développement durable (Article 253)*

La démarche prend aussi en compte les 5 recommandations proposées par le Ministère :

- ▶ La stratégie d'amélioration continue ;
- ▶ La participation des acteurs ;
- ▶ L'organisation du pilotage ;
- ▶ La transversalité des approches ;
- ▶ L'évaluation partagée.

2.2 La gouvernance du projet, les contributeurs

INSTANCE	COMPOSITION	FONCTION
Comité technique	Maire, Adjoint en charge du DD, DGS, Chargée de mission AG21	Chargé du suivi de la démarche, de son animation, du respect du calendrier. Fait des propositions au comité de pilotage.
Comité de pilotage	Membres du Bureau municipal	Fixe les orientations générales. Arbitre les propositions issues de la concertation. Valide chaque grande étape de la démarche.
Experts - Partenaires institutionnels	DDTM, ADEME, CD66, CAUE...	Apportent de l'expertise. Peuvent contribuer à l'animation de la démarche, de manière ponctuelle. Sont informés de l'avancement de la démarche par mail (diaporamas et compte rendu de réunions).
Personnes ressources – Habitants	Union des commerçants, enseignants, associations, Conseil Municipal des Jeunes, citoyens...	Apportent expertise, vécu, ressenti, usages... Réfléchissent et donnent des avis sur les actions engagées ou envisagées sur le territoire.
Agents communaux	Responsables de Services	Participent à l'élaboration du diagnostic des politiques de la collectivité. Mettent en place de la transversalité de la démarche et promeuvent le caractère d'exemplarité de la collectivité.
Conseil Municipal	22 conseillers municipaux + Maire	Décide et vote

2.3 Une première étape : l'évaluation du 1er Agenda 21

Un programme d'actions réalisé à près de 85%, une belle réussite mais des points de vigilance mis en avant par l'évaluation collective.

- ▶ L'appropriation de la notion de développement durable et solidaire reste à faire pour devenir un réflexe et une mécanique de pensée.
- ▶ Des outils d'aide à la décision très riches mais qui manquent de suivi et d'évaluation (Plan Local de Déplacements, Schéma de développement commercial, Étude Aménagement site Mas del Ca, Démarche AEU®, Schéma d'éclairage communal, Plan de communication...)
- ▶ Un pilotage des actions uniquement politique, chercher à ouvrir la responsabilité de la mise en œuvre de l'Agenda 21 à d'autres acteurs.
- ▶ Des indicateurs d'évaluation parfois complexes qui nécessitent un suivi très rigoureux (point de vigilance pour le prochain Agenda 21).
- ▶ Une trop faible traduction du développement durable dans les pratiques internes de la collectivité.

3 Un diagnostic partagé pour identifier les enjeux clés (document exhaustif en annexe)

3.1 Un diagnostic technique

Réalisé par la chargée de mission Agenda 21, il a consisté en une compilation et une analyse des nombreuses études relatives à la démographie, à l'aménagement, à l'environnement, au développement économique, à l'évaluation du 1^{er} Agenda 21, en lien avec les compétences de la commune.

Basé sur les cinq finalités du cadre de référence du Ministère du développement durable, ce diagnostic technique a permis de faire ressortir :

- ▶ des forces (ce que l'on a),
- ▶ des faiblesses (ce que l'on n'a pas),
- ▶ des opportunités (ce qui pourrait se produire de bénéfique),
- ▶ des menaces (ce qui pourrait se produire de préjudiciable).

3.2 Un diagnostic sensible avec les acteurs locaux

Le diagnostic sensible permet aux personnes concernées de donner leur définition du développement durable et de l'agenda 21, d'apprécier en quoi la démarche est importante ou non pour le territoire et surtout, comme pour le diagnostic technique, d'apprécier ce qui fonctionne et dysfonctionne dans la commune.

Un diagnostic sensible qui permet une immersion et une compréhension des contextes fondamentale...

- ▶ Des regards croisés à travers des entretiens individuels avec tous les membres du conseil municipal (x18)
- ▶ Des entretiens avec plusieurs personnes ressource (x5)
- ▶ Des entretiens avec certains agents communaux (x5)
- ▶ Des temps de mobilisation citoyenne (x3)

Un diagnostic en marchant, avec les citoyens (30 participants)...

- ▶ Balade 1 : Le cœur du village, son patrimoine, ses commerces, ses animations.
- ▶ Balade 2 : L'environnement du village, ses ressources naturelles, son agriculture, ses loisirs.
- ▶ Balade 3 : La vie du village, ses équipements, ses associations, ses habitants de tous horizons.

3.3 Du diagnostic partagé aux enjeux clés

La définition des enjeux a été une étape charnière : un moment de bilan, de synthèse et de prise de recul car un diagnostic sans enjeux serait un diagnostic sans conclusions.

C'est aussi l'étape qui a fondé et structuré la suite de la démarche car c'est à partir des enjeux qu'a été définie la stratégie, de laquelle découle tout le plan d'actions.

L'état des lieux s'est voulu prospectif en permettant l'identification des enjeux de développement durable du territoire.

Un enjeu peut-être :

- ▶ Un acquis fragilisé, menacé, à protéger (paysage, ressources, biodiversité...)
- ▶ Un potentiel peu exploité, à valoriser (réhabilitation habitat, emprises délaissées, friches...)
- ▶ Une faiblesse ou fragilité à améliorer (sous-équipement, sécurité des biens et des personnes, fragilité d'une frange de la population...)
- ▶ Un conflit d'usage à mettre en débat ou des consensus à conforter (agriculture et urbanisme...)

ENJEU 1 - Pratiquer et diffuser le développement durable dans toutes les composantes de l'institution, faire de la collectivité une véritable source d'énergie en la matière

- ▶ Construire un projet de territoire pragmatique mais ambitieux et fédérateur
- ▶ Préserver les ressources, diminuer les dépenses d'énergies
- ▶ Asseoir l'éco-responsabilité de la commune, obtenir et valoriser les résultats
- ▶ Améliorer la communication entre élus (communaux et supra-communaux) pour maintenir la cohésion d'équipe et faciliter la prise de décision. Instaurer plus de communication entre l'intercommunalité et la commune
- ▶ Rester « connecté » avec les habitants et aller plus loin : passer de l'information à la participation citoyenne

ENJEU 2 - Renforcer l'attractivité et la centralité du cœur de village / Faire rayonner le cœur du village

- ▶ Renforcement de la dynamique du cœur de village (patrimoine, commerces, animations, aménagement, accessibilité...)
- ▶ Lutte contre la vacance en cœur de village, particulièrement marquée à Sorède
- ▶ Maintien du commerce de proximité et du tissu économique existant (y compris l'ESAT, les agriculteurs...)
- ▶ Encouragement des mobilités alternatives, développement des liaisons douces (dans et hors commune)
- ▶ Charme du village de Sorède, valorisation du patrimoine bâti. Conservation et préservation du « petit patrimoine ».
- ▶ Développement et diversification de l'activité économique (maintien à domicile, micocoulier, travailleurs indépendants, tourisme, agriculture...)

ENJEU 3 - Mettre en lumière le charme de Sorède en garantissant un développement urbain de qualité

- ▶ Affirmation du caractère rural de la commune, réduction de la menace que Sorède devienne une cité dortoir
- ▶ Encouragement des mobilités alternatives, développement des liaisons douces (dans et hors commune)
- ▶ Préservation des ressources, diminution des dépenses d'énergies
- ▶ Préservation de l'agriculture et les paysages, éviter l'apparition des friches
- ▶ Accueil des jeunes dans le village, poursuite des actions en faveur de la mixité sociale
- ▶ Charme du village de Sorède, valorisation du patrimoine bâti. Conservation et préservation du « petit patrimoine ».
- ▶ Frein au développement urbain

ENJEU 4 - Assurer un niveau de services répondant aux besoins de tous et renforçant la cohésion sociale

- ▶ Affirmation du caractère rural de la commune, réduction de la menace que Sorède devienne une cité dortoir
- ▶ Maintien du commerce de proximité
- ▶ Maintien des services de santé et notamment ceux adaptés au vieillissement de population
- ▶ Accueil des jeunes dans le village, poursuite des actions en faveur de la mixité sociale
- ▶ Renforcement des liens entre générations, entre nouveaux et anciens sorédiens, de la solidarité entre habitants
- ▶ « Connection » avec les habitants et aller plus loin : passer de l'information à la participation citoyenne
- ▶ Renforcement de la dynamique du cœur de village (patrimoine, commerces, animations, aménagement, accessibilité...)

ENJEU 5 - Préserver et valoriser la nature sorédienne / Révéler sa vraie nature

- ▶ Préservation de l'agriculture et des paysages, éviter l'apparition des friches
- ▶ Accroissement de la connaissance du patrimoine naturel sorédien
- ▶ Développement touristique : une stratégie autour de la montée en puissance du Mas Del Ca comme « repère » pédagogique du département, et des activités de pleine nature (sport, patrimoine...) pour les familles
- ▶ Préservation, valorisation et diversification de l'usage du massif des Albères

6 La stratégie territoriale de développement durable

Axe 1 : Une institution de plus en plus proche de ses concitoyens, en véritable soutien aux initiatives citoyennes.

Affirmer le projet de territoire durable de Sorède...

- ▶ Introduire systématiquement la prise de décision par les objectifs de développement durable fixés dans l'Agenda 21.
- ▶ Rechercher plus de performance dans l'action publique.
- ▶ Asseoir la position de la commune dans les décisions supra-communales.
- ▶ Faire preuve de pédagogie et d'exemplarité.

Susciter l'engagement citoyen...

- ▶ Poursuivre les efforts de transparence de l'action politique locale.
- ▶ Approfondir le lien entre la mairie et les administrés en créant une instance de dialogue et de participation.
- ▶ Valoriser les citoyens relais du développement durable (économie, social, environnemental). Soutenir l'initiative associative et citoyenne.

Axe 2 : Des Gabarres au Néoulous, une multifonctionnalité des espaces naturels, agricoles et forestiers à préserver.

Protéger le patrimoine naturel...

- ▶ Protéger les terres agricoles et les paysages contre la pression foncière.
- ▶ Gérer durablement les espaces verts.
- ▶ Sensibiliser les citoyens à la biodiversité.

Valoriser le patrimoine naturel...

- ▶ Valoriser la biodiversité et les ressources naturelles du territoire communal.
- ▶ Faire évoluer le site du Mas del Ca pour diversifier sa fonction et recevoir le plus grand nombre de sorédiens et de touristes.
- ▶ Appuyer le développement du Mas del Ca par un évènementiel (sportif, culturel, pédagogique...).

Axe 3 : Du village au cœur de village, des connexions à créer entre les quartiers, des liens à tisser entre les habitants.

Apaiser la circulation et favoriser les mobilités douces dans les aménagements urbains pour plus de cohésion sociale...

- ▶ Faciliter l'accès aux commerces et aux équipements (rapidité, sécurité).
- ▶ Augmenter les liaisons rive gauche/rive droite pour faciliter l'accès au cœur de village sans voiture et créer du lien entre les nouveaux lotissements et le vieux village.
- ▶ Étudier la possibilité d'aménager un secteur au bord du Tassio pour en faire un lieu de vie et de nature ouvert sur le village, à disposition de tous.

Poursuivre l'accueil de jeunes familles...

- ▶ Maintenir les objectifs d'accueil de population fixés à +1 000 habitants à horizon 2030 dans le PLU, mais dont une part sera absorbée dans le tissu urbain existant.
- ▶ Produire un urbanisme répondant aux besoins de tous, à différents moments de vie (mixité sociale, mixité fonctionnelle, mixité générationnelle).
- ▶ Réduire le prix du foncier à bâtir pour notamment capter les jeunes en accession à la propriété.

Mieux maîtriser le développement urbain...

- ▶ Constituer des réserves foncières.
- ▶ Avoir une approche durable de l'urbanisme et de la construction dès la conception des opérations.
- ▶ Associer exemplarité, sensibilisation et citoyenneté (habitat participatif, financement participatif ENR...).

Axe 4 : Des petites ruelles à la place de la République, donner plus de caractère au cœur de village, pour un dynamisme au service de tous.

Maintenir et développer le tissu de commerces et de services pour répondre au mieux aux besoins de la population...

- ▶ Favoriser le maintien, la création et le développement des activités/commerces de proximité en cœur de village (ateliers d'artistes, travailleurs indépendants, services, commerces...).
- ▶ Valoriser le château et le moulin à huile pour créer de l'activité.
- ▶ Accompagner des marchés de niche, à toute petite échelle (bois, produits de terroir, silver économie, tourisme vert, travailleurs indépendants, artistes...).

Freiner le développement urbain en réinvestissant (dans) le cœur de village...

- ▶ Optimiser l'habitat existant (remise sur le marché de logements vacants, renouvellement urbain, densification...).
- ▶ Limiter les freins à habiter dans l'ancien (jardins à disposition des maisons qui n'en n'ont pas, aides à la rénovation, etc...).
- ▶ Développer des opérations d'habitat adapté et d'habitat social en cœur de village, près des commerces et services.

Accroître l'attractivité et la notoriété de Sorède...

- ▶ Mettre en lumière le charme de Sorède, donner plaisir à déambuler dans le village.
- ▶ Réduire la place de la voiture (poches de stationnement aux entrées, augmentation des places « arrêt minutes »...).
- ▶ Travailler la végétalisation, le traitement des façades, de l'affichage publicitaire, des aménagements urbains, des sols, du mobilier urbain, du petit patrimoine...

7 Le programme d'actions

7.1 Une hiérarchisation et une priorisation des actions par le comité technique

Plus de 150 pistes d'actions ont été proposées à l'issue des différents temps de réflexion. Un gros travail de reformulation et de regroupement a été réalisé pour obtenir un document utilisable par le comité de pilotage pour la priorisation et la hiérarchisation des actions.

Pour faciliter la lecture, un classement des pistes d'actions a été effectué selon 4 axes :

- ▶ **Faire** : action relevant de la compétence de la commune.
- ▶ **Inciter** : action ne relevant pas de la compétence de la commune mais sur laquelle celle-ci peut agir.
- ▶ **Éduquer, sensibiliser** : action relevant de la pédagogie (pas forcément de coût supplémentaire pour la collectivité).
- ▶ **Étudier** : action nécessitant une étude préalable.

Trois types de priorisation ont été proposés aux membres du comité :

- ▶ **Court terme** : à mettre en œuvre tout ou partie dans la 1ère voire 2ème année.
- ▶ **Moyen terme** : à mettre en œuvre tout ou partie entre 2 et 5 ans.
- ▶ **Long terme** : à mettre en œuvre tout ou partie entre 1 et 10 ans.

7.2 L'élaboration de fiches-actions

À l'issue des séances nécessaires au comité de pilotage, 35 actions prioritaires ont été retenues.

Elles ont chacune fait l'objet de la rédaction d'une fiche précisant :

- ▶ Un descriptif général
- ▶ Le pilotage de l'action
- ▶ Le phasage
- ▶ Le financement
- ▶ Les résultats attendus et les indicateurs

- ▶ Les partenaires
- ▶ Le lien avec les finalités du cadre de référence

Les fiches actions sont l'expression concrète de la mise en œuvre de l'agenda 21...

Elles intègrent évidemment des projets déjà réalisés ou en cours au sein de la commune. Elles proposent aussi des actions nouvelles permettant de bien répondre aux enjeux identifiés. Elles proposent enfin des indicateurs qui permettront d'évaluer la bonne mise en œuvre des actions retenues. Ces indicateurs sont une plus-value en matière de gestion de projet apportée par l'agenda 21.

7.3 Les fiches-actions

Axe 1 : Une institution de plus en plus proche de ses concitoyens, en véritable soutien aux initiatives citoyennes

Action 1.1 : Construire une Charte pour mieux orienter les missions des agents vers le développement durable.

Action 1.2 : Construire une grille d'évaluation des projets au regard du DD, à employer pour chaque décision engageant un vote et/ou une dépense relatifs aux projets à venir.

Action 1.3 : Établir un protocole de circulation de l'information avec les structures supra-communales.

Action 1.4 : Organiser une journée/balade citoyenne annuelle pour sensibiliser/créer du lien.

Action 1.5 : Accompagner les écoles dans leur engagement en faveur du DD et viser l'obtention d'un label d'éducation au développement durable de type « éco école® ».

Action 1.6 : Approfondir le rôle et le fonctionnement des délégués de quartier.

Action 1.7 : Mettre à l'honneur des acteurs sorédiens engagés dans le DD.

Action 1.8 : Créer un fonds de subventions exceptionnelles pour des projets en faveur du DD, encadré par une « Charte de Soutien à l'initiative citoyenne et associative ».

Action 1.9 : Pérenniser le groupe de travail citoyen impliqué dans l'élaboration de l'Agenda 21 et l'élargir aux délégués de quartier, pour suivre et évaluer le programme d'actions.

Action 1.10 : Utiliser les réseaux sociaux pour faire circuler l'information et créer du lien (je cherche.../je propose...)).

Axe 2 : Des Gabarres au Néoulous, une multifonctionnalité des espaces naturels, agricoles et forestiers à préserver

Action 2.1 : Étudier la pertinence d'un périmètre de protection des terres agricoles pour freiner la spéculation foncière et limiter l'apparition de friches.

Action 2.2 : Créer des jardins familiaux.

Action 2.3 : Adopter une gestion durable et pédagogique des espaces verts.

Action 2.4 : Réhabiliter l'arboretum.

Action 2.5 : Renforcer la collaboration et le dialogue avec l'ESAT.

Action 2.6 : Installer des nichoirs (à oiseaux, à insecte, à chauve-souris) pour valoriser la biodiversité et réguler la prolifération de moustiques

Action 2.7 : Construire des jeux pour enfants au Mas del Ca.

Action 2.8 : Poursuivre l'organisation d'évènements pédagogiques et/ou citoyens au Mas del Ca pour faire connaître le site, sensibiliser, créer du lien.

Axe 3 : Du village au cœur de village, des connexions à créer entre les quartiers, des liens à tisser entre les habitants

Action 3.1 : Élaborer et mettre en œuvre un schéma d'aménagement des liaisons douces.

Action 3.2 : Étudier d'autres solutions de mobilités alternatives.

Action 3.3 : Installer une borne de recharge pour véhicules électriques.

Action 3.4 : Créer une passerelle supplémentaire sur le Tassio et aménager un secteur au bord de l'eau en le connectant à d'autres aires de jeux du village.

Action 3.5 : Finaliser le projet d'aire de jeux de la Rourède en le tournant plus vers la rivière.

Action 3.6 : Veiller à la bonne application du règlement du PLU et s'assurer qu'il n'empêche pas le développement de projets écologiquement exemplaires.

Action 3.7 : Mieux connaître le foncier du territoire communal. Construire un référentiel pour identifier le foncier stratégique.

Action 3.8 : Se constituer des réserves foncières bâties et non bâties (pour l'agriculture, la nature, le commerce, l'habitat social, le développement urbain...). Valoriser la ressource foncière.

Action 3.9 : Avoir une approche exemplaire et durable de l'urbanisme et de l'aménagement dès la conception des opérations.

Axe 4 : Des petites ruelles à la place de la République, donner du caractère au cœur de village, pour un dynamisme au service de tous

Action 4.1 : Lancer une étude sur l'accessibilité des commerces (piétonisation du cœur de village, regroupement des commerces, construction de halles pour commerces semi-sédentaires, stationnement...).

Action 4.2 : Inciter les associations à faire leurs achats dans les commerces locaux.

Action 4.3 : Être en veille notamment sur le patrimoine exceptionnel en cœur de village (moulin à huile, château...). Entamer le dialogue avec certains propriétaires pour réfléchir à une valorisation de ces sites.

Action 4.4 : Monter un groupe de travail CdC/CCI/commune pour étudier le potentiel des marchés de niche et le potentiel d'utilisateurs d'un espace de coworking

Action 4.5 : Anticiper et appuyer la future OPAH communautaire.

Action 4.6 : Finaliser le projet de l'ER5 et développer d'autres opérations de ce type.

Action 4.7 : En collaboration avec la CdC, créer un itinéraire de découverte dans le village, appuyé de panneaux et d'un mini-guide permettant de valoriser le patrimoine

Action 4.8 : Encourager les citoyens à s'approprier l'espace public (incroyables comestibles, jardins de trottoir, fleurissement des pas de porte...).

AGENDA 21 - SOREDE 2017-2027

Axe 1 : Une institution de plus en plus proche de ses concitoyens, en véritable soutien aux initiatives citoyennes

Orientation : Affirmer le projet de territoire durable de Sorède

Action 1.1 : Construire une Charte pour mieux orienter les missions des agents vers le développement durable.

La lutte contre le changement climatique	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations	L'épanouissement de tous les êtres humains	Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
Pilote(s) de l'action	Direction Générale des Services			
Objectif(s)	Rechercher plus de performance dans l'action publique. Accompagner la montée en compétence de la commune.			
Descriptif de l'action	<p>La Charte concourra à asseoir l'exemplarité de la commune et complètera véritablement la stratégie de développement durable portée par la collectivité à l'échelle du territoire.</p> <p>La Charte abordera notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ L'intégration du DD dans les fiches de postes, ▶ La formation des élus, ▶ La formation des agents notamment des services techniques, ▶ L'aménagement durable des espaces publics, ▶ La sensibilisation aux éco-gestes, ▶ L'optimisation des consommations, ▶ Le suivi et l'évaluation, ▶ L'animation d'actions de sensibilisation, ▶ La pratique d'une commande publique durable et responsable. 			
Résultats attendus	Meilleure prise en compte du développement durable (ressources environnementales, économiques et sociales) dans l'administration.			
Public visé	Agents et élus.			
Partenaires à mobiliser	Centre de Gestion, Conseil Départemental, CNFPT, CdC.			
Enveloppe prévisionnelle	Temps agent, à définir.			
Moyen(s) de communication/valorisation	Rapport d'activités, Lledoner.			
Échéance de réalisation	Court terme (Année 1)			
Indicateurs de suivi-évaluation	<p>Rédaction de la Charte.</p> <p>Nombre d'agents identifiés dans la mise en œuvre de la Charte.</p> <p>Réalisation de bilans annuels à partir du programme d'actions de la Charte.</p>			

AGENDA 21 - SOREDE 2017-2027

Axe 1 : Une institution de plus en plus proche de ses concitoyens, en véritable soutien aux initiatives citoyennes

Orientation : Affirmer le projet de territoire durable de Sorède

Action 1.2 : Construire une grille d'évaluation des projets au regard du DD, à employer pour chaque décision engageant un vote et/ou une dépense relatifs aux projets à venir.

La lutte contre le changement climatique	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations	L'épanouissement de tous les êtres humains	Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
Pilote(s) de l'action	Direction Générale des Services			
Objectif(s)	<p>Introduire systématiquement la prise de décision par les objectifs de développement durable fixés dans l'Agenda 21.</p> <p>Construire une grille permettant d'évaluer la prise en compte du développement durable pour chaque projet communal.</p>			
Descriptif de l'action	<p>La grille devra être un outil de questionnement et d'analyse, destiné à mettre en lumière les points faibles et les points forts d'un projet en regard des critères du développement durable.</p> <p>À l'aide d'un recueil de questions, la grille permettra de qualifier un projet via une analyse multicritère ; la lecture «développement durable» résultera de la rencontre d'une liste de critères à passer en revue et d'une échelle d'appréciation. La grille apportera un éclairage sur le potentiel d'amélioration du projet.</p> <p>Pour une meilleure prise en compte du développement durable, la grille devra être utilisée le plus en amont possible : il est plus aisé d'infléchir, d'améliorer ou de suspendre un projet non durable, au stade de la conception, avant qu'il ne soit définitivement arrêté. La grille permettra de revisiter les objectifs du projet, de comparer des solutions alternatives à l'aune de critères du développement durable.</p> <p>La grille pourra aussi être employée pendant la phase de conception, afin d'affiner le projet, vérifier la faisabilité d'une variante, hiérarchiser les priorités.</p>			
Résultats attendus	<p>Acculturation/appropriation/intégration progressive des principes du développement. Changement de pratiques.</p> <p>Conception et réalisation de projets de plus en plus durables.</p>			
Public visé	Élus. Agents.			
Partenaires à mobiliser	Réseau Départemental 66 des Agendas 21. Pays.			
Enveloppe prévisionnelle	Temps agent pour la construction de l'outil : 2 jours.			
Moyen(s) de communication/valorisation	Outil interne.			
Échéance de réalisation	Court terme (Année 1).			
Indicateurs de suivi-évaluation	<p>Nombre d'utilisation de la grille.</p> <p>Nombre de projets réajustés en fonction de la grille.</p>			

Axe 1 : Une institution de plus en plus proche de ses concitoyens, en véritable soutien aux initiatives citoyennes

Orientation : Affirmer le projet de territoire durable de Sorède

Action 1.3 : Établir un protocole de circulation de l'information avec les structures supra-communales.

La lutte contre le changement climatique	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations	L'épanouissement de tous les êtres humains	Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
Pilote(s) de l'action	Direction Générale des Services. Élus des instances supra communales.			
Objectif(s)	Asseoir la position de la commune dans les décisions supra-communales.			
Descriptif de l'action	<p>Les collectivités territoriales sont en pleine mutation. L'échelon communal est particulièrement concerné.</p> <p>Le législateur donne notamment de plus en plus de responsabilités aux ÉPCI. Le Maire et les conseillers communautaires de la commune ont donc plus que jamais une place centrale dans l'exercice politique local.</p> <p>La communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibérés développe son intervention et investit de plus en plus de champs. Les investissements et les choix déterminés au niveau communautaire ont de larges conséquences au niveau communal.</p> <p>Aussi, dans la continuité du 1^{er} Agenda 21, il apparaît essentiel de maintenir et d'accroître les liens entre les structures supra communales et la mairie, pour rester acteur du processus décisionnel.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Échanger collectivement sur l'avancement de certains projets supra communaux en cours ou à venir ; ▶ Discuter et établir ensemble en amont la position de la commune face aux débats supra communaux. ▶ Faire intervenir les structures supra-communales en bureau pour qu'elles apportent des éclairages sur certains projets en cours ou à venir. ▶ Faire remonter les besoins et problématiques sorédiens dans les instances supra communales. 			
Résultats attendus	Conseillers municipaux mieux informés. Dispositifs supra-communaux appuyés et relayés dans la commune et réciproquement. Recherches de subventions plus efficaces. Action publique locale plus cohérente et efficiente.			
Public visé	Élus.			
Partenaires à mobiliser	ÉPCI, Pays, Conseil Départemental, Région, Syndicats...			
Enveloppe prévisionnelle	Aucun coût.			
Moyen(s) de communication/valorisation	Outil interne.			
Échéance de réalisation	Court terme (Année 1).			
Indicateurs de suivi-évaluation	Protocole établi. Nombre de réunions consacrées partiellement aux instances supra communales.			

AGENDA 21 - SOREDE 2017-2027

Axe 1 : Une institution de plus en plus proche de ses concitoyens, en véritable soutien aux initiatives citoyennes

Orientation : Affirmer le projet de territoire durable de Sorède

Action 1.4 : Organiser une journée/balade citoyenne annuelle pour sensibiliser/créer du lien.

La lutte contre le changement climatique	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations	L'épanouissement de tous les êtres humains	Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
Pilote(s) de l'action	Responsable des services techniques. Adjoint en charge du DD.			
Objectif(s)	Faire preuve de pédagogie et d'exemplarité en interne et en externe.			
Descriptif de l'action	<p>Le principe : chaque année durant une journée (ou une demi-journée), les habitants se réunissent et réalisent bénévolement des chantiers (réparations, améliorations, embellissements...), sur différents lieux, équipements ou quartiers de la commune.</p> <p>Le choix des travaux à réaliser résultera de la collaboration entre les délégués de quartier et les élus du Conseil Municipal.</p> <p>Cette initiative, portée par la commune, les agents municipaux pour leur expertise et pourquoi pas les partenaires locaux (associations, entreprises...), favorisera l'échange entre les habitants, toutes générations confondues, et créera un lien fort et fédérateur.</p> <p>Il existe une date nationale prévue en mai (le 20 en 2017). Mais il est tout à fait possible de s'en affranchir. Le début de printemps sera favorable aux plantations de fleurs, la fin de l'automne aux plantations d'arbres.</p> <p>Veiller à associer les plus jeunes et les plus fragiles.</p> <p>Accompagner cette action d'un temps festif.</p>			
Résultats attendus	Éveiller à la citoyenneté. Mieux se connaître. Diffuser des savoir-faire. Transmettre. Sensibiliser. Embellir le village.			
Public visé	Élus, agents, habitants.			
Partenaires à mobiliser	Associations, entreprises, artisans du village.			
Enveloppe prévisionnelle	Temps agent pour organisation et animation, à définir.			
Moyen(s) de communication/valorisation	Presse. Lledoner. Site Internet. Réseaux sociaux.			
Échéance de réalisation	Court terme (Année 1 et 2).			
Indicateurs de suivi-évaluation	Nombre et nature des participants (enfants, personnes âgées, personnes handicapées). Nombre et pilote des animations (agents, habitants, professionnels...).			

Axe 1 : Une institution de plus en plus proche de ses concitoyens, en véritable soutien aux initiatives citoyennes

Orientation : Affirmer le projet de territoire durable de Sorède

Action 1.5 : Accompagner les écoles dans leur engagement en faveur du DD et viser l'obtention d'un label d'éducation au développement durable de type « éco école® ».

La lutte contre le changement climatique	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations	L'épanouissement de tous les êtres humains	Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
Pilote(s) de l'action	Adjoints Écoles/DD.			
Objectif(s)	Faire preuve de pédagogie et d'exemplarité en interne et en externe.			
Descriptif de l'action	<p>Il s'agit d'accompagner les écoles dans la sensibilisation des enfants au développement durable.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ En leur apportant un appui financier pour des actions emblématiques. ▶ En leur proposant de la coordination pour mettre en place des actions transversales et nécessitant des partenariats. <p>Dans le cas où l'équipe pédagogique serait désireuse de s'impliquer fortement, il pourrait être envisagé de d'inscrire dans une démarche « Éco-école® ».</p> <p>Éco-École est un programme international d'Éducation au Développement Durable développé, en France, par l'office français de la Fondation pour l'Éducation à l'Environnement en Europe (of-FEEE).</p> <p>Eco-Ecole propose une méthodologie et un accompagnement auprès des écoles primaires et élémentaires pour une mise en œuvre concrète du Développement Durable.</p> <p>Le programme permet ainsi aux établissements scolaires volontaires de travailler successivement sur l'un des sept thèmes prioritaires autour desquels le projet se développe : l'alimentation, la biodiversité, les déchets, l'eau, l'énergie, la santé, les solidarités. Ces derniers sont envisagés dans un projet global impliquant aussi bien les élèves et les enseignants que les élus locaux, les associations locales ou encore les parents d'élèves.</p> <p>La méthodologie Éco-École s'organise en 7 étapes essentielles pour mener à bien le projet et en fin d'année scolaire, les établissements peuvent demander leur labellisation. Le Jury évalue la mise en œuvre effective des 7 étapes de la méthodologie.</p> <p>Le label garantit une reconnaissance nationale et internationale.</p>			
Résultats attendus	Sensibiliser. Responsabiliser les enfants. Créer une dynamique collective. Éveiller à la citoyenneté.			
Public visé	Enfants.			
Partenaires à mobiliser	CD66 Service EEDD, ADEME, Pays, CdC.			
Enveloppe prévisionnelle	1000€/an pour les 2 écoles.			
Moyen(s) de communication/valorisation	Blog de l'école. Lledoner.			
Échéance de réalisation	Moyen terme (Année 2 à 5).			
Indicateurs de suivi-évaluation	<p>Nombre de réunions de travail autour de l'EEDD.</p> <p>Nombre d'enseignants intéressés/impliqués.</p> <p>Nombre d'enfants concernés.</p> <p>Nombre d'actions mises en œuvre.</p>			

Axe 1 : Une institution de plus en plus proche de ses concitoyens, en véritable soutien aux initiatives citoyennes

Orientation : Susciter l'engagement citoyen

Action 1.6 : Approfondir le rôle et le fonctionnement des délégués de quartier.

La lutte contre le changement climatique	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations	L'épanouissement de tous les êtres humains	Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
Pilote(s) de l'action	Adjoint en charge des délégués de quartier.			
Objectif(s)	Poursuivre les efforts de transparence de l'action politique locale.			
Descriptif de l'action	<p>L'installation des délégués de quartier est une des actions mises en œuvre dans le 1^{er} Agenda 21. Au nombre de 12, ils ont vocation à entretenir une relation de proximité permettant réactivité de la part de la mairie.</p> <p>Les liens entre la mairie et les délégués de quartier se caractérisent surtout autour de problématiques liées au cadre de vie : propreté, végétation, voirie, travaux, stationnement...</p> <p>Lors de la démarche participative, les sorédiens ont fait état de leur besoin de plus de lien social.</p> <p>Le fonctionnement actuel sera évalué. Ensuite, en concertation avec les délégués de quartier et l' élu référent, il s'agira de réfléchir à faire évoluer le rôle des délégués de quartier. Notamment en les associant à l'instance citoyenne qui sera créée pour le suivi de la mise en œuvre de l'Agenda 21.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Rencontrer et écouter les habitants du quartier ; ▶ Transmettre toute situation constatée sur l'espace public (propreté, éclairage public, voirie, stationnement, accessibilité, vitesse...); ▶ Renforcer la participation et la mobilisation des habitants pour rechercher des solutions de proximité aux problèmes du quartier ; ▶ Faire des propositions d'amélioration pour le cadre de vie ; ▶ Informer les habitants de l'action municipale et des projets ; ▶ Recueillir l'avis des habitants sur les projets municipaux et sur toute question intéressant le quartier ou la commune ; ▶ Favoriser la vie du quartier et une meilleure connaissance des habitants entre eux ; ▶ Accueillir les nouveaux arrivants du quartier, développer la solidarité et la convivialité. <p>La rédaction d'une nouvelle Charte pourrait entériner le rôle du délégué de quartier.</p>			
Résultats attendus	Créer du lien entre anciens et nouveaux habitants, entre jeunes et moins jeunes, entre voisins. Instaurer une forme de solidarité, de convivialité. Échanger des services, du matériel...			
Public visé	Habitants.			
Partenaires à mobiliser	Aucun.			
Enveloppe prévisionnelle	Aucun coût.			
Moyen(s) de communication/valorisation	Lledoner. Site Internet.			
Échéance de réalisation	Moyen terme (Année 2 à 3).			
Indicateurs de suivi-évaluation	Nombre de réunions avec les délégués de quartier. Nombre d'évènements de quartier. Questionnaire de satisfaction.			

AGENDA 21 - SOREDE 2017-2027

Axe 1 : Une institution de plus en plus proche de ses concitoyens, en véritable soutien aux initiatives citoyennes

Orientation : Susciter l'engagement citoyen

Action 1.7 : Pérenniser le groupe de travail citoyen impliqué dans l'élaboration de l'Agenda 21 et l'élargir aux délégués de quartier, pour suivre et évaluer le programme d'actions.

La lutte contre le changement climatique	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations	L'épanouissement de tous les êtres humains	Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
Pilote(s) de l'action	Adjoint en charge de l'Agenda 21.			
Objectif(s)	Approfondir le lien entre la mairie et les administrés en créant une instance de dialogue et de participation. Impliquer les habitants dans les projets de la commune.			
Descriptif de l'action	<p>La commune exprime ainsi sa volonté de voir la démarche participative, initiée au cours de la phase d'élaboration de l'Agenda 21, se pérenniser et se développer dans le suivi et la mise en œuvre de cette stratégie de développement durable.</p> <p>La commune souhaite que les délégués de quartier intègrent ce groupe de travail.</p> <p>Instance participative, le groupe de travail sera chargé d'émettre des avis, des analyses, des préconisations et des propositions d'actions sur les questions en lien avec le projet territorial de développement durable de Sorède. Le groupe pourra proposer des réajustements allant dans le sens d'une amélioration de l'efficacité des actions.</p> <p>Pour être le plus efficace et le plus pertinent possible, le groupe de travail pourra veiller à améliorer ses connaissances en matière de développement durable et rester ouvert à d'autres expériences. Les membres du groupe peuvent solliciter des élus - agents - experts - associations - entreprises.</p> <p>D'une façon générale, le groupe de travail observera les évolutions sociales, économiques, environnementales du territoire pour enrichir ses réflexions.</p> <p>La rédaction d'une Charte pourrait entériner le rôle et le fonctionnement du groupe de travail.</p>			
Résultats attendus	Aller plus loin en termes de démocratie participative. Enrichir la réflexion du Conseil Municipal par le vécu/les usages des citoyens.			
Public visé	Habitants.			
Partenaires à mobiliser	Réseau.			
Enveloppe prévisionnelle	Aucun coût.			
Moyen(s) de communication/valorisation	Courriers, courriels, Lledoner, site Internet.			
Échéance de réalisation	Court terme (Année 1).			
Indicateurs de suivi-évaluation	<p>Nombre de membres du groupe de travail.</p> <p>Nombre de mobilisations du groupe de travail.</p> <p>Nombre de propositions du groupe suivies par le Conseil Municipal.</p> <p>Questionnaire de satisfaction.</p>			

AGENDA 21 - SOREDE 2017-2027

Axe 1 : Une institution de plus en plus proche de ses concitoyens, en véritable soutien aux initiatives citoyennes

Orientation : Susciter l'engagement citoyen

Action 1.8 : Mettre à l'honneur des acteurs sorédiens engagés dans le DD.

La lutte contre le changement climatique	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations	L'épanouissement de tous les êtres humains	Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
Pilote(s) de l'action	Service Communication. Commission Communication. Adjoint aux associations.			
Objectif(s)	Élargir la communication institutionnelle aux acteurs de la commune engagés dans le développement durable.			
Descriptif de l'action	<p>Dans ce 2^{ème} Agenda 21, la commune s'est fixée des objectifs importants en termes d'exemplarité.</p> <p>Mais bon nombre de citoyens et d'acteurs socio-économiques sont également engagés dans le développement durable. Presque chacun à sa manière.</p> <p>En étant attentif aux évènements/projets/travaux portés par ces acteurs, une action en faveur du DD pourrait être mise en lumière dans chaque Lledoner, exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Un particulier qui a acheté un vélo électrique, ▶ Un particulier qui installe une toiture photovoltaïque, ▶ Une association qui mène une opération de collecte de livres, ▶ Une association qui se mobilise autour du handicap, ▶ Un commerçant qui se fournit en circuit court, ▶ Un commerçant qui valorise ses invendus, ▶ Un chef d'entreprise qui dématérialise son activité, ▶ Un chef d'entreprise qui a fait le choix d'embaucher une personne en insertion. <p>Le choix du citoyen mis à l'honneur se fera collectivement, par le biais de la Commission Communication.</p>			
Résultats attendus	Sensibiliser. Créer du lien. Valoriser. Diffuser les bonnes pratiques autrement que par le biais de l'institution.			
Public visé	Grand public.			
Partenaires à mobiliser	Aucun.			
Enveloppe prévisionnelle	Aucun coût.			
Moyen(s) de communication/valorisation	Lledoner. Site Internet.			
Échéance de réalisation	Court terme (Année 1).			
Indicateurs de suivi-évaluation	Nombre d'articles, interview, témoignage publiés.			

AGENDA 21 - SOREDE 2017-2027

Axe 1 : Une institution de plus en plus proche de ses concitoyens, en véritable soutien aux initiatives citoyennes

Orientation : Susciter l'engagement citoyen

Action 1.9 : Créer un fonds de subventions exceptionnelles pour des projets en faveur du DD, encadré par une « Charte de Soutien à l'initiative citoyenne et associative ».

La lutte contre le changement climatique	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations	L'épanouissement de tous les êtres humains	Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
Pilote(s) de l'action	Maire + Direction Générale des Services			
Objectif(s)	Valoriser les citoyens relais du développement durable. Soutenir l'initiative associative et citoyenne.			
Descriptif de l'action	<p>Il s'agit d'encourager d'autres acteurs que l'institution à s'engager en faveur du développement durable. La participation financière et/ou technique symbolique de la commune viendrait appuyer ces initiatives.</p> <p>Les critères d'octroi de ces subventions exceptionnelles devront être encadrés par une Charte. La commune se réservant le droit de refuser toute subvention qu'elle jugerait ne pas entrer dans le cadre fixé.</p> <p>Le groupe de travail Agenda 21 pourrait contribuer à la rédaction de ce document et à l'étude des dossiers.</p> <p>Il s'agirait d'une forme de budget participatif.</p> <p>Les critères de recevabilité pourraient être les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ projet formulé de façon précise ; ▶ relever de l'intérêt général, c'est-à-dire être de nature à bénéficier à tous les sorédiens ; ▶ s'inscrire dans les compétences de la commune (et non dans celles d'autres collectivités) ; ▶ être techniquement réalisable et s'inscrire dans les objectifs de la commune contenus dans la Charte ; ▶ correspondre à une dépense d'investissement ; ▶ ne pas nécessiter l'acquisition d'un terrain, d'un bâtiment ou d'un local ; ▶ ne pas entrer dans le cadre d'un entretien normal et régulier de l'espace public ni d'un projet déjà réalisé, en cours d'exécution ou d'étude. 			
Résultats attendus	Sensibiliser. Libérer la créativité. Valoriser. Diffuser les bonnes pratiques autrement que par le biais de l'institution. Éveiller la citoyenneté. Aller plus loin en termes de démocratie participative.			
Public visé	Habitants. Associations.			
Partenaires à mobiliser	Aucun.			
Enveloppe prévisionnelle	1500€/an.			
Moyen(s) de communication/valorisation	Action 1.7			
Échéance de réalisation	Moyen terme (Année 2 à 5).			
Indicateurs de suivi-évaluation	Nombre de communiqués sur le dispositif. Nombre de dossiers déposés.			

AGENDA 21 - SOREDE 2017-2027

Axe 1 : Une institution de plus en plus proche de ses concitoyens, en véritable soutien aux initiatives citoyennes

Orientation : Susciter l'engagement citoyen

Action 1.10 : Utiliser les réseaux sociaux pour faire circuler l'information et créer du lien (je cherche.../je propose...)).

La lutte contre le changement climatique	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations	L'épanouissement de tous les êtres humains	Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
Pilote(s) de l'action	Service communication. Citoyens.			
Objectif(s)	Valoriser les citoyens relais du développement durable. Soutenir l'initiative associative et citoyenne.			
Descriptif de l'action	<p>Il s'agit de relayer, par les moyens de communication institutionnels, l'existence de réseaux sociaux particulièrement actifs sur la commune et d'encourager à leur utilisation.</p> <p>Exemple : Ma-residence.fr. Sur ma-residence.fr, il est possible de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Proposer et partager des services, des bons plans avec nos voisins ; ▶ Echanger sur la vie de notre quartier ou de notre commune ; ▶ Participer à des événements entre voisins et associations. <p>Un réseau social gratuit qui a pour vocation de mettre du lien entre les habitants d'un même immeuble, d'un même quartier, d'un même village. Un volet « institutionnel » est même mobilisable.</p>			
Résultats attendus	Créer du lien entre anciens et nouveaux habitants, entre jeunes et moins jeunes, entre voisins. Instaurer une forme de solidarité, de convivialité. Échanger des services, du matériel...			
Public visé	Habitants.			
Partenaires à mobiliser	Aucun.			
Enveloppe prévisionnelle	Aucun coût.			
Moyen(s) de communication/valorisation	Lledoner. Bulletin municipal. Site Internet. Panneau lumineux. Presse. Flyers...			
Échéance de réalisation	Court terme (Année 1).			
Indicateurs de suivi-évaluation	Nombre de supports de communication utilisés pour relayer l'information.			

Action 2.1 : Étudier la pertinence d'un périmètre de protection des terres agricoles pour freiner la spéculation foncière et limiter l'apparition de friches

La lutte contre le changement climatique	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations	L'épanouissement de tous les êtres humains	Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
Pilote(s) de l'action	Maire. DGS. Adjoint à l'urbanisme. Adjoint à l'agriculture.			
Objectif(s)	Protéger les terres agricoles et les paysages contre la pression foncière.			
Descriptif de l'action	<p>Il s'agit d'instaurer un PAEN (Périmètre Agricole Et Naturel) sur certains secteurs de la commune. Un PAEN est un périmètre de protection renforcée qui s'applique aux zones A et N des PLU, confortant leur vocation agricole et naturelle au-delà des révisions et modifications de SCoT ou de PLU ; seul un décret interministériel permet une modification à la baisse du périmètre.</p> <p>Le PAEN devra être compatible avec le SCoT, et le PLU. Le périmètre ne peut pas inclure de parcelles situées en zone urbaine ou à urbaniser du PLU ou dans un périmètre de zone d'aménagement différé.</p> <p>Au-delà du zonage, le Conseil Général qui porte le PAEN devra élaborer "en accord avec la commune, un programme d'action qui précise les aménagements et les orientations de gestion destinés à favoriser l'exploitation agricole, la gestion forestière, la préservation et la valorisation des espaces naturels et des paysages au sein du périmètre."</p> <p>Un PAEN est créé sur initiative du Conseil Général, en accord avec la commune concernée. Un appel à projet est ensuite lancé, ainsi qu'une démarche de concertation et de mobilisation des élus locaux, afin de faire émerger des projets forts et portés localement.</p> <p>Le Conseil général retient la candidature en examinant le rapport synthétique présentant le contexte du territoire et l'impact induit par la périurbanisation sur l'agriculture, la forêt et l'environnement et la proposition de périmètre d'étude, selon les critères d'éligibilité prédéfinis.</p> <p>Une fois le dossier retenu, est engagée une étude de diagnostic de territoire, de désignation des périmètres d'intervention et de définition d'un programme d'actions, en concertation avec les collectivités locales concernées. Suite à cela, le périmètre et le programme d'actions sont adoptés par délibération, ouvrant au département le nouveau droit de préemption.</p>			
Résultats attendus	Sécuriser la vocation agricole d'une terre. Préserver les paysages. Disposer d'un droit de préemption. Stopper la spéculation foncière.			
Public visé	Agriculteurs. Propriétaires fonciers. ASA Canal des Albères.			
Partenaires à mobiliser	CD66, Chambre d'agriculture, DDTM.			
Enveloppe prévisionnelle	40000€ d'études, financés à plus de 80%.			
Moyen(s) de communication/valorisation	Lledoner. Bulletin municipal. Presse.			
Échéance de réalisation	Moyen terme (Année 2 à 5).			
Indicateurs de suivi-évaluation	Mise en œuvre d'un périmètre. Évolution de l'activité agricole et du nombre d'hectares cultivés.			

Axe 2 : Des Gabarres au Néoulous, une multifonctionnalité des espaces naturels, agricoles et forestiers à préserver

Orientation : Protéger le patrimoine naturel

Action 2.2 : Créer des jardins familiaux.

La lutte contre le changement climatique	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations	L'épanouissement de tous les êtres humains	Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
Pilote(s) de l'action	DGS (foncier) + Services techniques (aménagement du site).			
Objectif(s)	Sensibiliser à la gestion durable (eau, produits d'entretien, espace...). Créer des espaces d'échange et de rencontre pour nos concitoyens. Rendre attractives les maisons de village.			
Descriptif de l'action	<p>L'objectif de ce projet est de mettre à la disposition des habitants une parcelle de terre afin qu'ils puissent la cultiver pour les besoins de leur famille. Un projet multifonctionnel : une fonction sociale, environnementale, éthique et thérapeutique.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Etape 1 : Commencer par une information de tous les habitants via le bulletin municipal : appel à manifestation d'intérêt. ▶ Etape 2 : Déterminer des espaces irrigables et « libres » de toute activité. Proposer une location aux propriétaires avec une participation. Organiser la mise en place de lots dont il faudra déterminer la surface. Installer « l'infrastructure » indispensable : cabanons, clôture, irrigation ... Les cabanons pourraient être construits par l'ESAT avec du bois local. ▶ Etape 3 : Mettre en place un règlement et des critères d'attribution. Cette action pourra alors être associée à un cahier des charges écologique léger et incitatif et d'animations ponctuelles qui encourageront une gestion écologique des jardins, dans un contexte ludique, libre, simple et convivial. ▶ Etape 4 : Réalisation : Mise en exploitation. 			
Résultats attendus	Créer du lien. Valoriser des terrains délaissés. Maintenir la biodiversité. Donner un espace de jardin aux maisons qui en sont dépourvues.			
Public visé	Habitants.			
Partenaires à mobiliser	CdC, Collectif alternatives aux pesticides pour actions de sensibilisation.			
Enveloppe prévisionnelle	10 000€ (aménagement du terrain) + prix du terrain (achat ou location) + temps agent pour aménagement des terrains.			
Moyen(s) de communication/valorisation	Bulletin municipal.			
Échéance de réalisation	Moyen terme (Année 2 à 5).			
Indicateurs de suivi-évaluation	Nombre de jardins créés et nombre de bénéficiaires. Surfaces de terres cultivées. Et par des surfaces non cultivées. Type de jardinage pratiqué. Pratiques collaboratives observées.			

AGENDA 21 - SOREDE 2017-2027

Axe 2 : Des Gabarres au Néoulous, une multifonctionnalité des espaces naturels, agricoles et forestiers à préserver

Orientation : Protéger le patrimoine naturel

Action 2.3 : Adopter une gestion durable et pédagogique des espaces verts.

La lutte contre le changement climatique	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations	L'épanouissement de tous les êtres humains	Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
Pilote(s) de l'action	Services techniques. Commission Fleurissement.			
Objectif(s)	Sensibiliser les citoyens à la biodiversité. Développer des pratiques éco-exemplaires.			
Descriptif de l'action	<p>Il s'agit ici de faire preuve d'exemplarité et de pédagogie. Il s'agira aussi de tester de nouveaux dispositifs en faveur de la biodiversité.</p> <p>La gestion différenciée est une approche raisonnée de la gestion des espaces verts. Plus en phase avec les aspirations actuelles, elle fait le pari d'une gestion plus respectueuse de l'environnement sans perte de qualité.</p> <p>Elle remet en question le tout horticole, sans toutefois le bannir. Le principe est d'appliquer à chaque espace le mode de gestion le plus adapté, tenant compte de son utilisation, sa situation.</p> <p>Pour certains on choisira de maintenir une gestion assez intensive, tandis que pour d'autres, on optera pour une gestion plus extensive. A l'échelle d'une commune, la gestion différenciée permet donc de diversifier les types d'espaces verts, de favoriser la biodiversité et de supprimer l'utilisation de produits chimiques.</p> <p>Autres gestes durables à expérimenter, exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Le broyage sur place des feuilles et branches reconvertis ensuite en compost. ▶ La généralisation des plantes vivaces que l'on change tous les 3 ou 4 ans au lieu d'une fois par an, pour les plantes annuelles. ▶ L'utilisation plus rationnelle de l'eau, la préférence donnée aux espèces locales pour augmenter la biodiversité.... ▶ La plantation de prairies fleuries. 			
Résultats attendus	Utiliser les pratiques de gestion de la commune comme supports pédagogiques.			
Public visé	Habitants.			
Partenaires à mobiliser	CNFPT. Réseau Départemental 66 des Agendas 21. Autres collectivités. CdC. Région.			
Enveloppe prévisionnelle	Temps agent pour l'élaboration du plan de gestion différenciée.			
Moyen(s) de communication/valorisation	Panneaux explicatifs. Lledoner.			
Échéance de réalisation	Moyen terme (Année 2 à 5).			
Indicateurs de suivi-évaluation	Plan de gestion différenciée adopté. Nombre d'actions de sensibilisation. Nombre de support de communication produits. Évolution du plan de charge des services techniques.			

Axe 2 : Des Gabarres au Néoulous, une multifonctionnalité des espaces naturels, agricoles et forestiers à préserver

Orientation : Valoriser le patrimoine naturel

Action 2.4 : Réhabiliter l'arboretum.

La lutte contre le changement climatique	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations	L'épanouissement de tous les êtres humains	Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
Pilote(s) de l'action	DGS + Commission Fleurissement + services techniques.			
Objectif(s)	Valoriser la biodiversité et les ressources du territoire communal. Faire évoluer le site du Mas del Ca pour diversifier sa fonction et recevoir le plus grand nombre de sorédiens et de touristes.			
Descriptif de l'action	<p>L'arboretum de Sorède présente une diversité d'essences forestières qu'il serait intéressant de valoriser d'un point de vue pédagogique et touristique.</p> <p>Il pourrait être le trait d'union entre le four solaire, la vallée des tortues (tous deux identifiés sites d'intérêt pédagogique au niveau départemental) et le martinet de la Forge.</p> <p>Il renforcerait la vocation pédagogique et touristique du Mas del Ca et pourrait un véritable lieu de sensibilisation à la biodiversité.</p> <p>Il s'agit de restaurer l'arboretum et de mettre en place des panneaux explicatifs afin d'en faire un lieu privilégié de découverte de la forêt, omniprésente à Sorède. Les panneaux explicatifs pourraient faire partie d'un projet pédagogique avec les écoles. Les travaux de restauration pourraient être réalisés en collaboration avec des étudiants ou des personnes en insertion type « chantier école ».</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Étape 1 : Construction des partenariats. ▶ Étape 2 : Évaluation technique et financière du projet de restauration et de valorisation ; ▶ Étape 3 : Mise en œuvre des travaux de restauration de l'arboretum et du sentier ; ▶ Étape 4 : Mise en place de panneaux thématiques d'interprétation de l'arboretum. 			
Résultats attendus	Remise en valeur du site. Fréquentation scolaire et touristique. Projet à vocation socio-pédagogique à travers les différents partenariats.			
Public visé	Grand public. Enfants.			
Partenaires à mobiliser	ONF, Communes forestières LRMP, Association IF, Pays Pyrénées Méditerranée, CD66, Écoles.			
Enveloppe prévisionnelle	A déterminer. Financements possibles pour la signalétique.			
Moyen(s) de communication/valorisation	Office de tourisme intercommunal. Bureau touristique. Supports institutionnels. Blog de l'école.			
Échéance de réalisation	Moyen terme (Années 2 à 5).			
Indicateurs de suivi-évaluation	<p>Travaux réalisés (linéaire, nombre de panneaux signalétiques posés...).</p> <p>Nombre de scolaires visitant les lieux.</p> <p>Nombre de visiteurs.</p>			

Axe 2 : Des Gabarres au Néoulous, une multifonctionnalité des espaces naturels, agricoles et forestiers à préserver

Orientation : Valoriser le patrimoine naturel

Action 2.5 : Renforcer la collaboration et le dialogue avec l'ESAT.

La lutte contre le changement climatique	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations	L'épanouissement de tous les êtres humains	Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
Pilote(s) de l'action	Maire.			
Objectif(s)	Valoriser la biodiversité et les ressources du territoire communal. Consolider l'assise d'une entreprise phare du territoire.			
Descriptif de l'action	L'ESAT les micocouliers emploie près de 80 personnes sur la commune. C'est un des plus gros employeurs de la commune. L'ESAT constitue non seulement un acteur économique mais également historique, social et environnemental. <ul style="list-style-type: none"> ▶ Il s'agit d'une part de contribuer à sécuriser la filière micocoulier en étudiant l'intérêt/la possibilité de replanter du micocoulier. ▶ D'instaurer plus de dialogue et d'échanges entre la commune et l'ESAT sur nos projets respectifs, pour tendre vers plus de collaboration. ▶ Enfin il s'agit de travailler sur l'inclusion des travailleurs handicapés dans la vie du village (citoyenne, associative, etc...). Cela pourrait se traduire par l'organisation de deux réunions annuelles pour institutionnaliser et faciliter les échanges.			
Résultats attendus	Une meilleure circulation de l'information entre les 2 institutions. Des réponses mieux adaptées aux besoins de la commune (entretiens des espaces verts, élagage des arbres, etc...). Un accompagnement plus fort de la commune auprès de l'ESAT.			
Public visé	ESAT. Commune.			
Partenaires à mobiliser	ESAT. Pays Pyrénées Méditerranée (mission CFT).			
Enveloppe prévisionnelle	Aucun coût.			
Moyen(s) de communication/valorisation	Aucun.			
Échéance de réalisation	Court terme (Année 1).			
Indicateurs de suivi-évaluation	Nombre de réunions organisées. Nombre d'actions communes réalisées.			

Axe 2 : Des Gabarres au Néoulous, une multifonctionnalité des espaces naturels, agricoles et forestiers à préserver

Orientation : Valoriser le patrimoine naturel

Action 2.6 : Installer des nichoirs (à oiseaux, à insecte, à chauve-souris) pour valoriser la biodiversité et réguler la prolifération de moustiques.

La lutte contre le changement climatique	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations	L'épanouissement de tous les êtres humains	Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
Pilote(s) de l'action	Services techniques. Citoyens			
Objectif(s)	Créer des conditions favorables à l'accueil de différentes espèces faunistiques.			
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Hôtel à insecte : Les insectes auxiliaires sont très utiles pour lutter contre les parasites du jardin : leur fournir un abri permet de favoriser cette faune bénéfique. ▶ Nichoir à oiseaux : Un moyen simple et efficace de favoriser la nidification des espèces cavernicoles est la pose de nichoirs adaptés et se substituant aux sites naturels détruits. Poser des nichoirs est un acte de protection de la nature qui n'a rien de dérisoire : une espèce peut être maintenue grâce à cette seule action. La méthode a l'avantage d'être à la portée de tous, mais aussi de procurer des cavités bien adaptées aux besoins des oiseaux à accueillir, de mettre les nichées à l'abri de la prédation et du dérangement et de permettre le contrôle de la reproduction. ▶ Gîte à chauve-souris : Le régime alimentaire des chauves-souris se compose exclusivement d'insectes et elles jouent ainsi un rôle écologique essentiel dans la régulation de ces populations (moustiques par exemple, mais aussi ravageurs des cultures). Un Service Civique sensibilisera aux bons gestes pour lutter contre les moustiques durant l'été 2017. <p>L'autre avantage est qu'on contribue ainsi à favoriser la biodiversité locale et à rétablir l'équilibre de la chaîne alimentaire.</p> <p>L'intérêt pédagogique n'est pas non plus négligeable : voilà une façon d'éveiller les enfants et de les sensibiliser à la richesse de la faune sauvage ! Ces hôtels/nichoirs sont d'ailleurs parfois installés dans les écoles.</p> <p>D'ailleurs, la commune se portera candidate à un Appel à Manifestation d'Intérêt intitulé « 10 000 coins nature dans les écoles » lancé par le Ministère. En collaboration avec l'École maternelle, différents équipements de ce type devraient être installés courant 2017.</p> <p>Une action de sensibilisation multifonctionnelle.</p>			
Résultats attendus	Favoriser la biodiversité locale. Sensibiliser.			
Public visé	Grand public. Enfants.			
Partenaires à mobiliser	Entente Interdépartementale pour la Démoustication.			
Enveloppe prévisionnelle	500€ par an.			
Moyen(s) de communication/valorisation	Lledonner. Site Internet.			
Échéance de réalisation	Moyen terme (Année 1 à 5).			
Indicateurs de suivi-évaluation	Nombre de nichoirs/équipements installés. Nombre d'animations connexes organisées.			

Axe 2 : Des Gabarres au Néoulous, une multifonctionnalité des espaces naturels, agricoles et forestiers à préserver

Orientation : Valoriser le patrimoine naturel

Action 2.7 : Construire des jeux pour enfants au Mas del Ca.

La lutte contre le changement climatique	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations	L'épanouissement de tous les êtres humains	Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
Pilote(s) de l'action	Direction Générale des Services, Conseil Municipal des Enfants. Adjoint en charge des Écoles.			
Objectif(s)	Faire évoluer le site du Mas del Ca pour diversifier sa fonction et recevoir le plus grand nombre de sorédiens et de touristes.			
Descriptif de l'action	<p>L'installation d'une aire de jeux pour enfants au Mas del Ca doit répondre à plusieurs besoins :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Permettre l'épanouissement et le développement des enfants ; ▶ Étendre l'offre de services du site pour accompagner les moments de détente et de convivialité des sorédiens et des touristes ; ▶ Asseoir la vocation pédagogique et donc plutôt d'accueil d'un public jeune sur le site ; ▶ Compléter les équipements déjà présents et appuyer le développement de nouvelles activités économiques. <p>Il s'agira d'étudier la possibilité de réaliser la structure en bois, si possible local.</p>			
Résultats attendus	Hausse de la fréquentation du site.			
Public visé	Grand public.			
Partenaires à mobiliser	Aucun.			
Enveloppe prévisionnelle	20000€.			
Moyen(s) de communication/valorisation	Bulletin municipal.			
Échéance de réalisation	Moyen terme (Année 2 à 3).			
Indicateurs de suivi-évaluation	Réalisation de l'équipement. Matériau utilisé pour le traitement du sol. Matériau utilisé pour la(les) structure(s).			

AGENDA 21 - SOREDE 2017-2027

Axe 2 : Des Gabarres au Néoulous, une multifonctionnalité des espaces naturels, agricoles et forestiers à préserver

Orientation : Valoriser le patrimoine naturel

Action 2.8 : Poursuivre l'organisation d'évènements pédagogiques et/ou citoyens au Mas del Ca pour faire connaître le site, sensibiliser, créer du lien.

La lutte contre le changement climatique	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations	L'épanouissement de tous les êtres humains	Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
Pilote(s) de l'action	Adjoint en charge des animations.			
Objectif(s)	Appuyer le développement du Mas del Ca par un événementiel (sportif, culturel, pédagogique...).			
Descriptif de l'action	<p>Le Mas del Ca est amené à évoluer et accueillir de nouvelles activités. Soit à travers des équipements pédagogiques (arboretum), soit à travers des équipements de loisirs (aire de jeux pour enfants), soit à travers de nouvelles activités économiques (appel à projet février 2017).</p> <p>La Vallée des tortues et le four solaire étant identifiés comme sites d'intérêt pédagogique au niveau départemental, le public scolaire va également s'accroître et des aménagements devraient être faits pour la circulation et le stationnement des cars.</p> <p>Lieu de rassemblement, lieu de départ de randonnées, lieu touristique, lieu d'apprentissage, le Mas del Ca est donc amené à prendre de l'ampleur et former la « vitrine » de Sorède.</p> <p>Afin de faire rayonner le site, d'appuyer son développement, et toujours de créer du lien, il pourrait être travaillé la création ou la relocalisation d'une manifestation récurrente. Soit en s'appuyant sur les évènements existants, soit en s'appuyant sur les évènements nationaux (Fête de la Nature, Fête de l'énergie, Fête de la diversité culturelle...), soit en développant un nouveau projet.</p>			
Résultats attendus	Développement touristique. Développement économique. Notoriété de Sorède. Sensibilisation, pédagogie. Lien social.			
Public visé	Grand public. Habitants et touristes.			
Partenaires à mobiliser	CdC. Communes voisines. A définir.			
Enveloppe prévisionnelle	A définir.			
Moyen(s) de communication/valorisation	A définir.			
Échéance de réalisation	Long terme (Année 1 à 5).			
Indicateurs de suivi-évaluation	<p>Fréquentation de l'évènement. Nombre d'inscriptions.</p> <p>Résultats économiques.</p> <p>Corrélation entre la nature de l'évènement et les objectifs de l'Agenda 21.</p> <p>Portée dans les médias et la presse. Mentions sur les réseaux sociaux.</p>			

Axe 3 : Du village au cœur de village, des connexions à créer entre les quartiers, des liens à tisser entre les habitants

Orientation : Apaiser la circulation et favoriser les mobilités douces dans les aménagements urbains pour plus de cohésion sociale

Action 3.1 : Élaborer et mettre en œuvre un schéma d'aménagement des liaisons douces.

La lutte contre le changement climatique	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations	L'épanouissement de tous les êtres humains	Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
Pilote(s) de l'action	Direction Générale des Services. Adjoint aux déplacements. Adjoint à l'urbanisme. Services techniques.			
Objectif(s)	Faciliter l'accès aux commerces et aux équipements (rapidité, sécurité).			
Descriptif de l'action	<p>Les schémas de mobilité douce sont des schémas permettant de favoriser la pratique des mobilités douces (vélo, marche à pied,...) sur un territoire. Ce type de schéma est souvent réalisé à l'échelle de la commune et permet de définir les axes d'aménagement de voies adaptées aux déplacements doux ainsi que les services associés.</p> <p>Le schéma est réalisé en concertation avec l'ensemble des acteurs d'un territoire (élus, associations, entreprises, habitants) afin de co-construire des solutions partagées et de favoriser l'appropriation du projet par les acteurs d'un territoire.</p> <p>Le schéma de mobilité douce devra être très opérationnel. Il permettra d'identifier quelles rues doivent être équipées et quels équipements doivent être réalisés. Il chiffrera précisément l'ensemble des travaux. :</p> <p>Par ailleurs, en collaboration avec le Département, une liaison douce entre le village et le collège de Saint André sera réalisé dans les années à venir.</p>			
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Augmenter l'utilisation du vélo et de la marche à pied dans les déplacements quotidiens ; ▶ Créer une dynamique autour des modes doux, sur le territoire de la commune et en lien avec les communes voisines ; ▶ Proposer une programmation pluriannuelle des travaux. 			
Public visé	Grand public.			
Partenaires à mobiliser	DDTM, Pays Pyrénées Méditerranée, CdC.			
Enveloppe prévisionnelle	20000€ pour la réalisation du schéma + aménagements (à définir). Financements possibles + 300 000€ pour la liaison avec le collège.			
Moyen(s) de communication/valorisation	Support touristique type carte. Lledonner. Bulletin municipal. Site Internet.			
Échéance de réalisation	Long terme (Année 2 à 10).			
Indicateurs de suivi-évaluation	<p>Nombre de stationnements vélo créés.</p> <p>Nombre de linéaire cyclable créé.</p> <p>Nombre de cheminements piétons aménagés et rendus accessibles.</p>			

Axe 3 : Du village au cœur de village, des connexions à créer entre les quartiers, des liens à tisser entre les habitants

Orientation : Apaiser la circulation et favoriser les mobilités douces dans les aménagements urbains pour plus de cohésion sociale

Action 3.2 : Étudier d'autres solutions de mobilités alternatives.

La lutte contre le changement climatique	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations	L'épanouissement de tous les êtres humains	Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
Pilote(s) de l'action	Adjoint en charge des Écoles. Direction Générale des Services.			
Objectif(s)	Faciliter l'accès aux commerces et aux équipements (rapidité, sécurité).			
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Navette véhicule : étudier la faisabilité et le coût d'étendre l'utilisation de la navette communale pour assurer 1 à 2 rotations par jour pour les enfants scolarisés afin qu'ils se rendent à l'école et également pour les habitants et associations. ▶ Navette pédestre/ « car à pattes » : fournir aux écoliers un mode de transport sain, convivial et sécurisé. C'est un système de ramassage scolaire qui se fait à pied et qui est encadré par des adultes volontaires. Il fonctionne comme une ligne de bus classique avec des lignes, des arrêts, un terminus (l'école), mais pas de moteur ! ▶ Les parents amènent leur(s) enfant(s) à des points de rassemblement définis et attendent l'arrivée du Carapatte. Une fois réunis, les enfants sont alors pris en charge par des accompagnateurs bénévoles jusqu'à leur école. ▶ Les Carapattes empruntent des itinéraires bien définis, conçus pour être sûrs, rapides et directs. À l'image des bus scolaires, ils respectent aussi des horaires de passage fixes. 			
Résultats attendus	Réduire le nombre de voitures à la sortie des écoles.			
Public visé	Grand public.			
Partenaires à mobiliser	Écoles. Associations.			
Enveloppe prévisionnelle	1000€ pour le pédibus (gilets+panneaux). Frais de fonctionnement Navette véhicule + chauffeur (à définir).			
Moyen(s) de communication/valorisation	Blog de l'école. Lledoner.			
Échéance de réalisation	Court terme (Année 1 et 2).			
Indicateurs de suivi-évaluation	<p>Nombre d'enfants se rendant à l'école en pédibus.</p> <p>Nombre d'enfants se rendant à l'école en navette.</p> <p>Nombre d'utilisateurs.</p> <p>Taux de remplissage de la navette.</p>			

Axe 3 : Du village au cœur de village, des connexions à créer entre les quartiers, des liens à tisser entre les habitants

Orientation : Apaiser la circulation et favoriser les mobilités douces dans les aménagements urbains pour plus de cohésion sociale

Action 3.3 : Installer une borne de recharge pour véhicules électriques.

La lutte contre le changement climatique	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations	L'épanouissement de tous les êtres humains	Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
Pilote(s) de l'action		Services techniques. Service communication.		
Objectif(s)		Encourager les mobilités moins polluantes.		
Descriptif de l'action		<p>Encourager le développement du véhicule électrique dans la commune, et en France.</p> <p>Aujourd'hui, plusieurs modèles de recharge coexistent. On distingue les véhicules se rechargeant en courant continu et ceux pouvant accepter du courant alternatif. La borne installée est équipée de deux prises permettant de recharger l'ensemble des véhicules électriques ou hybrides actuellement sur le marché. Une première prise dite E/F est une prise de 3 kVA de puissance, utilisable par tous les véhicules, mais nécessitant un temps de charge complète de 6 à 8 heures. La seconde prise est une prise type 2 utilisable par les véhicules se rechargeant sur du courant alternatif et permettant de limiter le temps de charge à 1 h 30 grâce à une puissance de 18 kVA.</p> <p>Au-delà du modèle de recharge, l'emplacement de la borne est à étudier : un endroit visible, près des commerces et facilement accessible (ex : parking du Pôle Médical).</p> <p>Enfin, l'installation de la borne devra être accompagnée d'une campagne de communication sur ce nouvel équipement et sur les aides financières pour s'équiper d'un véhicule électrique.</p>		
Résultats attendus		Sensibilisation. Réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre. A relier avec le renouvellement des véhicules communaux.		
Public visé		Habitants.		
Partenaires à mobiliser		SYDEL. Pays Pyrénées Méditerranée. ADEME. Région. CdC.		
Enveloppe prévisionnelle		13 000€ tout compris, signalétique incluse. La maintenance est évaluée entre 1 000 et 1 500€/an et par borne. Financements possibles.		
Moyen(s) de communication/valorisation		Lledoner. Bulletin municipal. Presse. Site Internet.		
Échéance de réalisation		Court terme (Année 1 à 2).		
Indicateurs de suivi-évaluation		<p>Nombre de branchements effectués et donc de particuliers bénéficiaires.</p> <p>Electricité consommée.</p> <p>Émissions de GES évitées.</p> <p>Recenser le nombre de véhicules électriques de la commune.</p>		

Action 3.4 : Créer une passerelle supplémentaire sur le Tassio et aménager un secteur au bord de l'eau en le connectant à d'autres aires de jeux du village.

La lutte contre le changement climatique	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations	L'épanouissement de tous les êtres humains	Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
Pilote(s) de l'action	Direction Générale des Services. Maire.			
Objectif(s)	Augmenter les liaisons rive gauche/rive droite pour faciliter l'accès au cœur de village sans voiture et créer du lien entre les nouveaux lotissements et le vieux village. Étudier la possibilité d'aménager un secteur au bord du Tassio pour en faire un lieu de vie et de nature ouvert sur le village, à disposition de tous.			
Descriptif de l'action	<p>L'installation d'une passerelle supplémentaire doit avant tout permettre de faciliter les circulations est/ouest dans la commune.</p> <p>Elle permettra à certains habitants de délaissé leur voiture au profit de la marche à pied ou du vélo, pour se rendre vers les commerces et les services. Cela devrait contribuer à l'apaisement des circulations au cœur du village et à son attractivité.</p> <p>Cela devrait atténuer la rupture naturelle causée par le Tassio et fluidifier les échanges et circulations piétonnes au sein du village.</p> <p>L'aménagement de ce secteur en bordure d'eau permettra également « d'ouvrir » un peu plus la rivière aux sorédiens et de faire d'une contrainte un véritable atout. Il devra être connecté aux autres aires de jeux du village.</p> <p>Cet aménagement pourra être un lieu de sensibilisation à la biodiversité et la ressource en eau, un lieu de pédagogie.</p> <p>Il faudra étudier la possibilité d'utiliser du mobilier en bois, si possible local.</p> <p>Il pourra être envisagé de confier la conception du secteur à des étudiants paysagistes/urbanistes.</p>			
Résultats attendus	Moins de véhicules en circulation. Plus de promenades et d'échanges. Lien social. Connexions inter-quartiers. Ouverture de la rivière. Lieu de vie et de détente.			
Public visé	Habitants.			
Partenaires à mobiliser	Aucun.			
Enveloppe prévisionnelle	250000€ pour la passerelle + travaux et mobilier de l'aire de jeux (à définir).			
Moyen(s) de communication/valorisation	Lledoner. Bulletin municipal. Presse. Site Internet.			
Échéance de réalisation	Moyen terme (Année 2 à 5).			
Indicateurs de suivi-évaluation	Réalisation de l'équipement. Fréquentation de l'équipement. Matériau utilisé pour le traitement du sol. Matériau utilisé pour la(les) structure(s). Connexions établies avec les autres aires de jeux.			

Axe 3 : Du village au cœur de village, des connexions à créer entre les quartiers, des liens à tisser entre les habitants

Orientation : Apaiser la circulation et favoriser les mobilités douces dans les aménagements urbains pour plus de cohésion sociale

Action 3.5 : Finaliser le projet d'aire de jeux de la Rourède en le tournant plus vers la rivière.

La lutte contre le changement climatique	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations	L'épanouissement de tous les êtres humains	Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
Pilote(s) de l'action	Maire + adjoint à l'urbanisme + élu aux travaux.			
Objectif(s)	Augmenter les liaisons rive gauche/rive droite pour faciliter l'accès au cœur de village sans voiture et créer du lien entre les nouveaux lotissements et le vieux village.			
Descriptif de l'action	<p>Il s'agit de travailler sur les connexions est/ouest du village, de relier les quartiers entre eux et de susciter les échanges/les rencontres entre sorédiens.</p> <p>L'aménagement de ce secteur en bordure d'eau permettra également « d'ouvrir » un peu plus la rivière aux sorédiens et de faire d'une contrainte un véritable atout. Il devra être connecté aux autres aires de jeux du village.</p> <p>Cet aménagement pourra être un lieu de sensibilisation à la biodiversité et la ressource en eau, un lieu de pédagogie.</p> <p>Il faudra étudier la possibilité d'utiliser du mobilier en bois, si possible local.</p> <p>Il pourra être envisagé de confier la conception du secteur à des étudiants paysagistes/urbanistes.</p>			
Résultats attendus	Lien social. Amélioration du cadre de vie. Connexions inter-quartier. Sensibiliser. Ouverture de la rivière. Lieu de vie et de détente.			
Public visé	Grand public. Conseil Municipal des Enfants.			
Partenaires à mobiliser	Aucun.			
Enveloppe prévisionnelle	Études + travaux + mobilier (à définir).			
Moyen(s) de communication/valorisation	Lledoner. Bulletin municipal. Presse. Site Internet. OTI. Bureau touristique.			
Échéance de réalisation	Long terme (Année 2 à 5).			
Indicateurs de suivi-évaluation	Réalisation de l'équipement. Fréquentation de l'équipement. Matériau utilisé pour le traitement du sol. Matériau utilisé pour la(les) structure(s). Connexions établies avec les autres aires de jeux.			

AGENDA 21 - SOREDE 2017-2027

Axe 3 : Du village au cœur de village, des connexions à créer entre les quartiers, des liens à tisser entre les habitants

Orientation : Mieux maîtriser le développement urbain tout en poursuivant l'accueil de jeunes familles

Action 3.6 : Veiller à la bonne application du règlement du PLU et s'assurer qu'il n'empêche pas le développement de projets écologiquement exemplaires.

La lutte contre le changement climatique	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations	L'épanouissement de tous les êtres humains	Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
Pilote(s) de l'action	Maire. Adjoint à l'Urbanisme.			
Objectif(s)	Maintenir les objectifs d'accueil de population fixés à +1 000 habitants à horizon 2030 dans le PLU, mais dont une part sera absorbée dans le tissu urbain existant.			
Descriptif de l'action	<p>Accorder plus d'attention aux autorisations d'urbanisme et instaurer plus de contrôle dans la conformité des permis de construire.</p> <p>S'astreindre à une relecture attentive du PLU au moins pour s'assurer qu'il n'entrave pas la réalisation de projets écologiquement exemplaires, sinon pour explorer les possibilités d'aller plus loin en matière de développement durable dans le règlement.</p> <p>Travailler sur la réglementation publicitaire. Produire un état des lieux des dispositifs publicitaires et identifier ceux qui sont hors la loi. Demander aux propriétaires de régulariser les dispositifs illégaux. Étudier la nécessité d'annexer un Règlement Local de Publicité au PLU.</p> <p>Réaliser cet exercice par le biais d'un partenariat avec la DDTM et le CAUE.</p>			
Résultats attendus	Embellissement du village.			
Public visé	Propriétaires de foncier bâti.			
Partenaires à mobiliser	DDTM. CAUE.			
Enveloppe prévisionnelle	Aucun coût.			
Moyen(s) de communication/valorisation	Néant.			
Échéance de réalisation	Court terme (Année 1 à 10).			
Indicateurs de suivi-évaluation	<p>Nombre de procès-verbaux émis.</p> <p>Modification(s) du PLU.</p> <p>Nombre de courrier de requête aux propriétaires de foncier bâti.</p>			

Action 3.7 : Mieux connaître le foncier du territoire communal. Construire un référentiel pour identifier le foncier stratégique.

La lutte contre le changement climatique	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations	L'épanouissement de tous les êtres humains	Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
Pilote(s) de l'action	Maire. Direction Générale des Services.			
Objectif(s)	Construire une stratégie foncière pour maîtriser l'étalement urbain, rationaliser la consommation d'espace, renforcer la mixité sociale et urbaine, pérenniser les zones agricoles et naturelles.			
Descriptif de l'action	<p>Le référentiel foncier et immobilier constitue un outil d'aide à la décision pour les collectivités et la base préalable à l'élaboration d'une réelle stratégie foncière et immobilière.</p> <p>Il s'agit dans un premier temps d'identifier le potentiel d'accueil de population, d'équipements, de commerces, de services, d'espaces publics dans la zone déjà urbanisée et d'élaborer un programme d'action pour répondre aux besoins, c'est l'objet de la stratégie foncière, et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Repérer du foncier pour mettre à disposition des jardins/parkings aux maisons qui en sont dépourvues ; ▶ Repérer du foncier commercial pour faciliter l'activité commerciale et travailler sur l'attractivité du cœur de village. <p>Il s'agit dans un deuxième temps de constituer des réserves foncières dans les secteurs non urbanisés pour s'inscrire dans l'anticipation et poursuivre le développement d'opérations publiques.</p> <p>Il s'agit dans un 3^{ème} temps de travailler sur le foncier agricole et naturel afin de répondre à certains besoins :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Identifier les parcelles vacantes et sans maître, ainsi que les parcelles en friches ; ▶ Repérer des parcelles adéquates pour planter et replanter des arbres méditerranéens, notamment du micocoulier pour alimenter la filière ; ▶ Acquérir certaines parcelles stratégiques qui ne sont plus exploitées, notamment en bord de rivière (risque inondations, micocoulier). <p>La démarche se caractérise par l'importance d'un travail de terrain approfondi.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Analyser le contexte territorial 2) Définir un périmètre de travail 3) Identifier au sein du périmètre les disponibilités foncières et immobilières présentes : recenser les gisements 4) Qualifier ces gisements : en décrire les caractéristiques principales 5) Sur cette base, prioriser des gisements 6) Éventuellement, formaliser une esquisse d'aménagement sur la base des disponibilités recensées 7) Choisir les outils appropriés afin d'aboutir à la réalisation d'opérations 			
Résultats attendus	Mieux connaître le foncier.			
Public visé	Commune.			
Partenaires à mobiliser	EPFR, CdC.			
Enveloppe prévisionnelle	Étude : 20 000€. Financements possibles.			
Moyen(s) de communication/valorisation	SIG.			
Échéance de réalisation	Moyen terme (Année 2 à 5).			
Indicateurs de suivi-évaluation	Construction de l'outil. Formations pour mises à jour de l'outil. Nombre de sollicitations de l'outil, nombre d'opportunités étudiées.			

Axe 3 : Du village au cœur de village, des connexions à créer entre les quartiers, des liens à tisser entre les habitants

Orientation : Mieux maîtriser le développement urbain tout en poursuivant l'accueil de jeunes familles

Action 3.8 : Se constituer des réserves foncières bâties et non bâties (pour l'agriculture, la nature, le commerce, l'habitat social, le développement urbain...). Valoriser la ressource foncière.

La lutte contre le changement climatique	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations	L'épanouissement de tous les êtres humains	Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
Pilote(s) de l'action	Maire. Direction Générale des Services.			
Objectif(s)	Construire une stratégie foncière pour maîtriser l'étalement urbain, rationaliser la consommation d'espace, renforcer la mixité sociale et urbaine, pérenniser les zones agricoles et naturelles.			
Descriptif de l'action	<p>Il s'agit de se constituer un stock de réserves foncières.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Les acquisitions foncières permettent la maîtrise de l'urbanisation par la collectivité publique. Même dans les secteurs où elle n'a pas de projet avancé, la maîtrise du foncier (ou uniquement de quelques parcelles clefs) peut permettre à la commune d'imposer lors de la cession du foncier ce que les règles du document d'urbanisme ne sont pas en mesure d'imposer seules (contenu du programme, qualité de l'architecture...). Dans ce cas, les prescriptions de la commune sont mentionnées dans un cahier des charges (techniques, architecturales et environnementales) annexé à l'acte de vente. ▶ La constitution d'un portefeuille foncier, sur le temps long, peut être un bon moyen de jouer un rôle de régulation des prix dans les phases de hausse des marchés et de limiter la plus-value d'anticipation liée à l'ouverture à l'urbanisation de nouveaux terrains ou à l'augmentation des droits à construire. La disponibilité de foncier doit aussi permettre à la commune de mener une action continue sur le long terme en matière de production de logements. ▶ En matière de protection des espaces agricoles et naturels, la propriété constitue une garantie plus forte que la réglementation, souvent volatile (elle change lors des révisions des documents d'urbanisme). ▶ La mise en place effective du droit de préemption des baux commerciaux permet d'éviter la transformation de commerces en habitation. 			
Résultats attendus	Mieux maîtriser le foncier.			
Public visé	Propriétaires fonciers. Commune.			
Partenaires à mobiliser	EPFR, CdC.			
Enveloppe prévisionnelle	A déterminer.			
Moyen(s) de communication/valorisation	SIG.			
Échéance de réalisation	Long terme (Année 5 à 10).			
Indicateurs de suivi-évaluation	Surfaces en propriété communale.			

AGENDA 21 - SOREDE 2017-2027

Axe 3 : Du village au cœur de village, des connexions à créer entre les quartiers, des liens à tisser entre les habitants

Orientation : Mieux maîtriser le développement urbain tout en poursuivant l'accueil de jeunes familles

Action 3.9 : Avoir une approche exemplaire et durable de l'urbanisme et de l'aménagement dès la conception des opérations.

La lutte contre le changement climatique	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations	L'épanouissement de tous les êtres humains	Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
Pilote(s) de l'action		Maire. Direction Générale des Services.		
Objectif(s)		Intégrer les préoccupations liées à la performance énergétique et au développement durable dans les opérations réalisées par la commune.		
Descriptif de l'action		<p>La commune a des projets d'aménagement divers : lotissements, rénovation du cœur de village, construction d'équipements (ex : pôle médical, parking), développement de liaisons douces...</p> <p>L'urbanisme est un domaine au croisement d'enjeux de développement durable, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ La réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (moins d'emploi de fuel et gaz pour chauffage, exposition et isolation des bâtiments, promotion des déplacements doux, etc...); ▶ La préservation de la biodiversité (zones humides, corridors écologiques, jardins et espaces verts) et le maintien du foncier agricole ; ▶ Le développement économique (attractivité commerciale) et la cohésion sociale (logements sociaux, etc). <p>Il s'agira en particulier de traduire les objectifs de développement durable de la commune dans les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage.</p> <p>Afin de concevoir des projets cohérents et répondant à ces objectifs, il conviendra de solliciter systématiquement le CAUE en amont de chaque projet d'aménagement et d'utiliser la grille DD de l'action 1.2.</p>		
Résultats attendus		Optimisation de la prise en compte des enjeux de performance énergétique et de développement durable dans les projets d'aménagement de la commune.		
Public visé		Commune. Habitants.		
Partenaires à mobiliser		CAUE. CD66. Pays Pyrénées Méditerranée. Prestataire privé.		
Enveloppe prévisionnelle		Aucun coût.		
Moyen(s) de communication/valorisation		Néant.		
Échéance de réalisation		Année 1 à 10.		
Indicateurs de suivi-évaluation		Nombre d'opérations exemplaires. Nombre de sollicitations du CAUE.		

AGENDA 21 - SOREDE 2017-2027

Axe 4 : Des petites ruelles à la place de la République, donner du caractère au cœur de village, pour un dynamisme au service de tous

Orientation : Maintenir et développer le tissu de commerces et de services pour répondre au mieux aux besoins de la population

Action 4.1 : Lancer une étude sur l'accessibilité des commerces (piétonisation du cœur de village, regroupement des commerces, construction de halles pour commerces semi-sédentaires, stationnement...).

La lutte contre le changement climatique	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations	L'épanouissement de tous les êtres humains	Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
Pilote(s) de l'action		DGS. Adjoint en charge des commerces + Commission commerces.		
Objectif(s)		Étudier le maintien, la création et le développement des activités/commerces de proximité en cœur de village (ateliers d'artistes, travailleurs indépendants, services, commerces...).		
Descriptif de l'action		<p>Évaluer la mise en œuvre de l'étude commerciale et la poursuivre.</p> <p>La relier à la problématique d'accessibilité du cœur de village : stationnement, connexions inter-quartiers, développement des liaisons douces, piétonisation...</p> <p>La relier également à la problématique de mise en valeur du cœur de village.</p> <p>Aller plus loin en lançant une étude d'opportunité sur le regroupement d'une partie des commerces, en prospectant plusieurs secteurs d'implantation et la création de halles pour le commerce non sédentaire.</p> <p>Se faire accompagner du CAUE et de la CCI pour la rédaction du cahier des charges.</p> <p>Monter un groupe de travail pérenne.</p>		
Résultats attendus		Dynamiser le cœur de village. Répondre aux besoins de tous.		
Public visé		Habitants.		
Partenaires à mobiliser		CCI, CAUE, Association des commerçants.		
Enveloppe prévisionnelle		20 000€ pour l'étude.		
Moyen(s) de communication/valorisation		Néant.		
Échéance de réalisation		Moyen terme (Année 2 à 5).		
Indicateurs de suivi-évaluation		<p>Réalisation de l'étude.</p> <p>Création et animation d'un groupe de travail. Nombre de réunions.</p> <p>Mise en œuvre des préconisations de l'étude.</p> <p>Nombre de locaux commerciaux créés ou modernisés/transformés.</p>		

Axe 4 : Des petites ruelles à la place de la République, donner du caractère au cœur de village, pour un dynamisme au service de tous

Orientation : Maintenir et développer le tissu de commerces et de services pour répondre au mieux aux besoins de la population

Action 4.2 : Inciter les associations à faire leurs achats dans les commerces locaux.

La lutte contre le changement climatique	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations	L'épanouissement de tous les êtres humains	Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
Pilote(s) de l'action	Adjoint en charge des associations. Direction Générale des Services.			
Objectif(s)	Favoriser le maintien, la création et le développement des activités/commerces de proximité en cœur de village (ateliers d'artistes, travailleurs indépendants, services, commerces...).			
Descriptif de l'action	<p>Attribuer une partie des subventions aux associations sous forme de « bons d'achats » uniquement utilisables dans les commerces du village. Déterminer quelle part de subvention sera attribuée de cette manière.</p> <p>Étudier la faisabilité juridique de l'action et sa mise en œuvre.</p> <p>Mobiliser l'association des commerçants pour entamer une négociation avec eux sur la pratique de tarifs préférentiels pour les associations sorédiennes.</p> <p>Trouver un fonctionnement « gagnant-gagnant ».</p>			
Résultats attendus	Contribuer à la pérennisation des commerces locaux. Créer du lien.			
Public visé	Associations. Commerçants.			
Partenaires à mobiliser	Association des commerçants.			
Enveloppe prévisionnelle	Aucun coût. Temps agent pour faisabilité juridique. Temps d'animation.			
Moyen(s) de communication/valorisation	Lledoner. Bulletin municipal. Presse. Site Internet.			
Échéance de réalisation	Court terme (Année 1 à 2).			
Indicateurs de suivi-évaluation	<p>Faisabilité ou non de l'action.</p> <p>Aboutissement des négociations avec les commerçants.</p> <p>Bons d'achats émis/consommés.</p> <p>Chiffre d'affaire généré par l'utilisation des bons d'achats.</p> <p>Nombre d'associations utilisatrices des bons.</p>			

Axe 4 : Des petites ruelles à la place de la République, donner du caractère au cœur de village, pour un dynamisme au service de tous

Orientation : Maintenir et développer le tissu de commerces et de services pour répondre au mieux aux besoins de la population

Action 4.3 : Etre en veille notamment sur le patrimoine exceptionnel en cœur de village (moulin à huile, château...). Entamer le dialogue avec certains propriétaires pour réfléchir à une valorisation de ces sites.

La lutte contre le changement climatique	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations	L'épanouissement de tous les êtres humains	Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
Pilote(s) de l'action	Maire. DGS.			
Objectif(s)	Valoriser le château et le moulin à huile pour créer de l'activité.			
Descriptif de l'action	<p>Dialoguer avec les propriétaires des lieux afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Être informés d'un éventuel projet de vente ou de rénovation ; ▶ Si projet de rénovation, accompagner les propriétaires dans la recherche de financements (Fondation du Patrimoine, ANAH, etc...). ▶ Si mise en vente, accompagner les propriétaires dans la recherche d'un acquéreur, tenter de faciliter la mise en vente ; ▶ Si mise en vente, réfléchir à la possibilité d'acquérir tout ou partie de ce bien et mobiliser l'EPFR ; ▶ Si aucun projet, envisager une forme de mise à disposition du local du Moulin à Huile (par exemple) pour l'ouvrir au public et valoriser ce patrimoine notamment en période estivale. <p>Positionner la commune comme « facilitateur » d'un projet privé, avant de rechercher l'acquisition foncière.</p>			
Résultats attendus	Dynamiser le cœur de village. Valoriser le patrimoine. Développer l'activité économique.			
Public visé	Propriétaires fonciers.			
Partenaires à mobiliser	Si vente, EPFR. CdC.			
Enveloppe prévisionnelle	A définir.			
Moyen(s) de communication/valorisation	Néant.			
Échéance de réalisation	Long terme (Année 1 à 10).			
Indicateurs de suivi-évaluation	<p>Nombre de rencontres avec les propriétaires.</p> <p>Si vente : implication de la mairie dans le projet privé.</p> <p>Si achat par la commune : projet développé, création d'activité.</p>			

Axe 4 : Des petites ruelles à la place de la République, donner du caractère au cœur de village, pour un dynamisme au service de tous

Orientation : Maintenir et développer le tissu de commerces et de services pour répondre au mieux aux besoins de la population

Action 4.4 : Monter un groupe de travail CdC/CCI/commune pour étudier le potentiel des marchés de niche et le potentiel d'utilisateurs d'un espace de coworking.

La lutte contre le changement climatique	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations	L'épanouissement de tous les êtres humains	Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
Pilote(s) de l'action	Direction Générale des Services. Maire. Adjoint en charge des commerces.			
Objectif(s)	Accompagner des marchés de niche, à toute petite échelle (bois, produits de terroir, silver économie, tourisme vert, travailleurs indépendants, artistes...).			
Descriptif de l'action	<p>La Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris est compétente en matière de développement économique et de politique locale du commerce.</p> <p>De plus, elle est en train de construire son Plan de développement économique. Les axes de travail du Plan intègrent notamment la volonté de développer les marchés de niche et des espaces de coworking.</p> <p>Il s'agit ici de s'appuyer sur les personnes ressources et de bien intégrer le réseau sur les questions de développement économique.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Déterminer le potentiel du territoire communal pour développer ce type d'activités ; ▶ Identifier les leviers d'actions dont dispose la commune pour accompagner leur développement ; ▶ Chiffrer les investissements nécessaires et capter les différentes sources de financement. <p>Un groupe de travail élargit aux partenaires devrait permettre d'alimenter la réflexion. Ce groupe de travail pourrait être relié à l'action 4.1.</p>			
Résultats attendus	Explorer différentes pistes de développement économique. Chercher de nouveaux débouchés.			
Public visé	Porteurs de projets. Acteurs économiques.			
Partenaires à mobiliser	CdC + délégués communautaires. CCI. Pays. Chambre d'Agriculture. Chambre des métiers et de l'Artisanat.			
Enveloppe prévisionnelle	Aucun coût. Temps d'animation.			
Moyen(s) de communication/valorisation	Néant.			
Échéance de réalisation	Moyen terme (année 2 à 5).			
Indicateurs de suivi-évaluation	Nombre de rencontres avec les partenaires. Marchés potentiels identifiés. Leviers d'actions identifiés et mis en œuvre.			

Axe 4 : Des petites ruelles à la place de la République, donner du caractère au cœur de village, pour un dynamisme au service de tous

Orientation : Freiner le développement urbain en réinvestissant (dans) le cœur de village

Action 4.5 : Anticiper et appuyer la future OPAH communautaire.

La lutte contre le changement climatique	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations	L'épanouissement de tous les êtres humains	Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
Pilote(s) de l'action	Adjoint en charge de l'Habitat et de l'Urbanisme. Direction Générale des services.			
Objectif(s)	Optimiser l'habitat existant.			
Descriptif de l'action	<p>La Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérés pilote une « Opération Façades » sur l'ensemble du territoire communautaire. L'opération façades est un moyen de bénéficier d'aides financières pour la rénovation d'un bien immobilier, afin de mettre en valeur et de conserver le patrimoine bâti.</p> <p>Afin de s'inscrire pleinement dans l'objectif d'accroître l'attractivité du cœur de village, il est d'une part essentiel d'intégrer activement le Comité de Pilotage communautaire. Il est d'autre part important, dans un souci d'efficacité des politiques publiques, de relayer le dispositif au plus près des particuliers sorédiens.</p> <p>Aussi, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat, la mise en place d'une OPAH communautaire est en projet. De la même manière que pour l'« opération façade », la participation active au Comité de Pilotage permettra de bien maîtriser le dispositif pour mieux le relayer.</p> <p>En amont de la mise en œuvre de cet outil véritablement incitatif et qui permettra aux propriétaires (bailleurs et occupants) d'être aidés financièrement sur des travaux de rénovation ou d'adaptation du logement, la commune peut d'ores et déjà anticiper certains aspects de l'opération pour en faire une véritable réussite :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Exprimer ses besoins/objectifs en matière de bâti ancien lors de l'étude pré-opérationnelle d'OPAH ; ▶ Identifier les bâtiments à traiter prioritairement, identifier un périmètre ; ▶ Construire une base de données précise (à partir de la taxe sur les logements vacants, le fichier du Parc Privé Potentiellement Indigne, la date de construction des logements, etc...) afin d'identifier les propriétaires qui pourraient être concernés. ▶ Prendre contacts avec certains propriétaires afin de prendre connaissance de leur projet de vente/rénovation pour mieux les orienter par la suite. ▶ Étudier la pertinence de remanier l'aide financière aux DPE instituée dans le 1^{er} Agenda 21, pour abonder les aides de la CdC et de l'ANAH et ainsi créer de véritables leviers financiers. 			
Résultats attendus	Remise sur le marché de logements vacants. Réhabilitation de logements vétustes ou dégradés. Amélioration du cadre de vie. Augmentation de la performance énergétique de certains bâtiments.			
Public visé	Propriétaires de foncier bâti (sous conditions d'éligibilité).			
Partenaires à mobiliser	CdC + délégués communautaires, CAUE, Département.			
Enveloppe prévisionnelle	A définir.			
Moyen(s) de communication/valorisation	Campagne de communication à construire.			
Échéance de réalisation	Moyen terme (Année 2 à 5).			
Indicateurs de suivi-évaluation	Nombre de propriétaires identifiés/informés. Faisabilité ou non d'une aide financière communale. Nombre de dossiers déposés et/ou financés par l'ANAH.			

Axe 4 : Des petites ruelles à la place de la République, donner du caractère au cœur de village, pour un dynamisme au service de tous

Orientation : Freiner le développement urbain en réinvestissant (dans) le cœur de village

Action 4.6 : Finaliser le projet de l'ER5 et développer d'autres opérations de ce type.

La lutte contre le changement climatique	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations	L'épanouissement de tous les êtres humains	Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
Pilote(s) de l'action	Maire. Directrice Générale des Services.			
Objectif(s)	Développer des opérations d'habitat adapté et d'habitat social en cœur de village, près des commerces et services.			
Descriptif de l'action	<p>Il s'agit d'urbaniser une « dent creuse » en plein cœur de village. Le projet a été conçu dans le cadre d'une Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU@) et vise une labellisation Écoquartier@.</p> <p>Ce projet exemplaire répond notamment aux enjeux liés à la mixité sociale et générationnelle, à la densité urbaine et à une gestion durable des espaces et des usages.</p> <p>Les négociations foncières menées par l'EPFR font progresser le projet lentement.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Il est nécessaire de suivre son avancement de très près pour plus de réactivité. ▶ Ce projet expérimental permettra à la commune de capitaliser une expérience d'opération d'aménagement complexe qui devra servir de référence pour d'autres opérations futures. ▶ Une évaluation de la réalisation de l'opération permettra de tirer des enseignements pour celles à venir et alimentera le dossier de labellisation Écoquartier@. ▶ Le référentiel foncier doit servir notamment à l'identification d'autres secteurs stratégiques en cœur de village, même sur des surfaces plus réduites. 			
Résultats attendus	Urbanisme très qualitatif. Mixité sociale et générationnelle. Attractivité du cœur de village. Diversification de l'offre d'habitat. Gestion économe du foncier.			
Public visé	Habitants.			
Partenaires à mobiliser	EPFR. Bailleurs sociaux.			
Enveloppe prévisionnelle	1 400 000€ (acquisitions foncières et frais inhérents + maîtrise d'œuvre + travaux et frais divers).			
Moyen(s) de communication/valorisation	Lledoner. Bulletin municipal. Presse. Site Internet. Professionnels de l'immobilier.			
Échéance de réalisation	Moyen et long terme (Année 2 à 10).			
Indicateurs de suivi-évaluation	Obtention de la labellisation Écoquartier@. Respect de la mixité sociale et générationnelle. Équilibre financier du projet, temps de commercialisation. Évaluation de l'opération : identification des freins, leviers, respect du cahier des charges...			

Axe 4 : Des petites ruelles à la place de la République, donner du caractère au cœur de village, pour un dynamisme au service de tous

Orientation : Accroître l'attractivité et la notoriété de Sorède

Action 4.7 : En collaboration avec la CdC, créer un itinéraire de découverte dans le village, appuyé de panneaux et d'un mini-guide permettant de valoriser le patrimoine.

La lutte contre le changement climatique	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations	L'épanouissement de tous les êtres humains	Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
Pilote(s) de l'action	Adjoint au Patrimoine. Adjoint Tourisme. Services Techniques.			
Objectif(s)	Donner plaisir à déambuler dans le village. Préserver la richesse du patrimoine bâti communal. Diffuser la connaissance.			
Descriptif de l'action	<p>La commune de Sorède dispose d'un patrimoine bâti très riche, plus ou moins remarquable. Il s'agit ici de montrer plutôt le « petit patrimoine » pour le valoriser et dynamiser le cœur de village.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Flécher un circuit à découvrir seul ou avec des accompagnateurs en posant des panneaux d'identification du patrimoine. ▶ Grâce à la gratuité de cette activité, permettre à chacun d'avoir une certaine connaissance de l'histoire du village. ▶ Mettre en valeur ce qui paraît aujourd'hui banal aux habitants habitués à fréquenter ces lieux, à voir ces pierres. ▶ Mettre en évidence les interactions entre activités humaines et patrimoine. ▶ Faire vivre ces circuits à travers des animations et/ou des actions ponctuelles (sorties scolaires, CLSH...). ▶ Le faire figurer sur les Topos Guides édités par le BIT et/ou la communauté de communes. ▶ Relier le circuit à un programme de travaux pour la restauration de certains éléments patrimoniaux. 			
Résultats attendus	Attractivité du cœur de village. Sensibilisation. Mémoire collective. Mise en lumière du charme de Sorède. Attrait touristique.			
Public visé	Grand public. Touristes.			
Partenaires à mobiliser	CdC. BIT. Associations du patrimoine. Propriétaires privés éventuellement (pour autorisation d'implantation d'un panneau).			
Enveloppe prévisionnelle	3500€ (panneaux) + 500€ (frais d'impression topo guide) + temps agent + travaux de mise en valeur.			
Moyen(s) de communication/valorisation	Office du Tourisme Intercommunal. Bureau d'Information Touristique. Mairie. Presse. Site Internet. Lledoner. Bulletin municipal.			
Échéance de réalisation	Moyen terme (année 2 à 5).			
Indicateurs de suivi-évaluation	<p>Nombre de panneaux posés Nombre d'enfants du CLSH et des écoles par an fréquentant le circuit Nombre de topos guides distribués Nombre d'animations ponctuelles (ex : balades patrimoine organisées) Nombre d'éléments patrimoniaux valorisés.</p>			

Axe 4 : Des petites ruelles à la place de la République, donner du caractère au cœur de village, pour un dynamisme au service de tous

Orientation : Accroître l'attractivité et la notoriété de Sorède

Action 4.8 : Encourager les citoyens à s'approprier l'espace public (incroyables comestibles, jardins de trottoir, fleurissement des pas de porte...).

La lutte contre le changement climatique	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations	L'épanouissement de tous les êtres humains	Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
Pilote(s) de l'action	Services techniques. Service communication. Citoyens. Commission Fleurissement.			
Objectif(s)	Donner plaisir à déambuler dans le village. Renforcer son attractivité. Cultiver l'espace public pour sensibiliser sur le thème de l'alimentation et du jardinage au naturel. Impliquer les habitants dans l'aménagement de la ville			
Descriptif de l'action	<p>Il s'agit de faciliter l'appropriation de l'espace public par les habitants.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ « Incroyables comestibles » : c'est un mouvement citoyen qui consiste en la mise à disposition gratuite, dans de petits potagers disséminés dans la commune, de légumes cultivés par les volontaires participant au mouvement. Pour initier le mouvement, la mairie pourrait communiquer sur des espaces publics qu'il serait possible de réquisitionner. ▶ Jardins de trottoir : L'article 13 du PLU pourrait autoriser un empiètement de 15 cm de large sur le domaine public, pour planter des plantes grimpantes le long des murs de construction. Ce dispositif devra être assorti d'un dispositif d'accompagnement pour la percée du trottoir et pour la signature d'une « convention de végétalisation à titre précaire du domaine public routier communal ». ▶ Fleurissement des pas de portes : la commune propose à ses habitants de fleurir leur pas de porte dans le but de diminuer les opérations de désherbage. Un technicien pourrait proposer un rendez-vous sur place pour conseiller le particulier et fournir les plantes et les graines. <p>Pour appuyer le développement de ces actions, une campagne de communication devra être déployée.</p> <p>Une démarche qui viendrait appuyer le concours des villages fleuris.</p>			
Résultats attendus	Plus de végétaux dans les rues du village. Lien social. Préservation de la biodiversité. Embellissement du cadre de vie.			
Public visé	Grand public.			
Partenaires à mobiliser	CAUE. CdC.			
Enveloppe prévisionnelle	Temps agent.			
Moyen(s) de communication/valorisation	Lledoner. Bulletin municipal. Presse. Site Internet.			
Échéance de réalisation	Moyen terme (Année 2 à 5).			
Indicateurs de suivi-évaluation	<p>Nombre de bacs « incroyables comestibles » créés.</p> <p>Nombre de jardins de trottoir créés.</p> <p>Nombre d'inscrits au concours « Maison fleurie ».</p> <p>Modification de l'article 13 du PLU.</p>			

Tableau de synthèse du programme d'actions

Programme d'actions	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Axe 1 : Une institution de plus en plus proche de ses concitoyens, en véritable soutien aux initiatives citoyennes										
Action 1.1 : Construire une Charte pour mieux orienter les missions des agents vers le développement durable.										
Action 1.2 : Construire une grille d'évaluation des projets au regard du DD, à employer pour chaque décision engageant un vote et/ou une dépense relatifs aux projets à venir.										
Action 1.3 : Établir un protocole de circulation de l'information avec les structures supra-communales.										
Action 1.4 : Organiser une journée/balade citoyenne annuelle pour sensibiliser/créer du lien.										
Action 1.5 : Accompagner les écoles dans leur engagement en faveur du DD et viser l'obtention d'un label d'éducation au développement durable de type « éco écoles® ».										
Action 1.6 : Approfondir le rôle et le fonctionnement des délégués de quartier.										
Action 1.7 : Mettre à l'honneur des acteurs sorédiens engagés dans le DD.										
Action 1.8 : Créer un fonds de subventions exceptionnelles pour des projets en faveur du DD, encadré par une « Charte de Soutien à l'initiative citoyenne et associative ».										
Action 1.9 : Pérenniser le groupe de travail citoyen impliqué dans l'élaboration de l'Agenda 21 et l'élargir aux délégués de quartier, pour suivre et évaluer le programme d'actions.										
Action 1.10 : Utiliser les réseaux sociaux pour faire circuler l'information et créer du lien (je cherche.../je propose... »).										
préserver										
Action 2.1 : Étudier la pertinence d'un périmètre de protection des terres agricoles pour freiner la spéculation foncière et limiter l'apparition de friches.										
Action 2.2 : Créer des jardins familiaux.										
Action 2.3 : Adopter une gestion durable et pédagogique des espaces verts.										
Action 2.4 : Réhabiliter l'arboretum.										
Action 2.5 : Renforcer la collaboration et le dialogue avec l'ESAT.										
Action 2.6 : Installer des nichoirs (à oiseaux, à insecte, à chauve-souris) pour valoriser la biodiversité et réguler la prolifération de moustiques										
Action 2.7 : Construire des jeux pour enfants au Mas del Ca.										
Action 2.8 : Poursuivre l'organisation d'événements pédagogiques et/ou citoyens au Mas del Ca pour faire connaître le site, sensibiliser, créer du lien.										
Axe 3 : Du village au cœur de village, des connexions à créer entre les quartiers, des liens à tisser entre les habitants										
Action 3.1 : Élaborer et mettre en œuvre un schéma d'aménagement des liaisons douces.										
Action 3.2 : Étudier d'autres solutions de mobilités alternatives.										
Action 3.3 : Installer une borne de recharge pour véhicules électriques.										
Action 3.4 : Créer une passerelle supplémentaire sur le Tassio et aménager un secteur au bord de l'eau en le connectant à d'autres aires de jeux du village.										
Action 3.5 : Finaliser le projet d'aire de jeux de la Rourède en le tournant plus vers la rivière.										
Action 3.6 : Veiller à la bonne application du règlement du PLU et s'assurer qu'il n'empêche pas le développement de projets écologiquement exemplaires.										
Action 3.7 : Mieux connaître le foncier du territoire communal. Construire un référentiel pour identifier le foncier stratégique.										
Action 3.8 : Se constituer des réserves foncières bâties et non bâties (pour l'agriculture, la nature, le commerce, l'habitat social, le développement urbain...). Valoriser la ressource foncière [...].										
Action 3.9 : Avoir une approche exemplaire et durable de l'urbanisme et de l'aménagement dès la conception des opérations.										
Axe 4 : Des petites ruelles à la place de la République, donner du caractère au cœur de village, pour un dynamisme au service de tous										
Action 4.1 : Lancer une étude sur l'accessibilité des commerces (piétonisation du cœur de village, regroupement des commerces, construction de halles pour commerces semi-sédentaires, stationnement...).										
Action 4.2 : Inciter les associations à faire leurs achats dans les commerces locaux.										
Action 4.3 : Être en veille notamment sur le patrimoine exceptionnel en cœur de village (moulin à huile, château...). Entamer le dialogue avec certains propriétaires pour réfléchir à une valorisation de ces sites.										
Action 4.4 : Monter un groupe de travail CdC/CCI/commune pour étudier le potentiel des marchés de niche et le potentiel d'utilisateurs d'un espace de coworking										
Action 4.5 : Anticiper et appuyer la future OPAH communautaire.										
Action 4.6 : Finaliser le projet de l'ERS et développer d'autres opérations de ce type.										
Action 4.7 : En collaboration avec la CdC, créer un itinéraire de découverte dans le village, appuyé de panneaux et d'un mini-guide permettant de valoriser le patrimoine										
Action 4.8 : Encourager les citoyens à s'approprier l'espace public (incroyables comestibles, jardins de trottoir, fleurissement des pas de porte...).										
Faire = Action relevant de la compétence de la Mairie										
Inciter = Action ne relevant pas de la compétence de la Mairie mais sur laquelle celle-ci peut agir										
Éduquer/Sensibiliser = Action relevant de la pédagogie										
Étudier = Action nécessitant une étude préalable										

■ Court terme : année 1 à 2
■ Moyen terme : année 2 à 5
■ Long terme : année 5 à 10

Conclusion

Le suivi-évaluation des actions

Un Agenda 21 est un document pérenne qui doit pouvoir évoluer dans le temps, en fonction des enseignements tirés de l'observation de sa mise en œuvre. Il a pour ambition d'accompagner les changements collectifs qu'implique le développement durable. L'évaluation constitue donc une démarche pertinente et efficace pour permettre ces changements et alimenter cette dynamique. Elle va mesurer l'ampleur des changements obtenus, tirer des leçons des succès et des échecs et porter une appréciation sur les méthodes employées pour les améliorer.

Pour chaque action, des indicateurs de réalisation sont définis. Il s'agit donc d'en faire un suivi pour vérifier leur évolution et mesurer ainsi le degré de mise en œuvre des actions. Un tableau de bord de suivi de la réalisation des actions sera réalisé, précisant par exemple sous forme de pourcentage le niveau estimé de réalisation des actions (10%, 50%, terminé).

La Direction Générale des Services aura la charge de collecter les indicateurs, en s'appuyant sur ses services et ceux des structures supra-communales éventuellement, et sur les pilotes identifiés dans les fiches actions. Cette collecte permettra de mobiliser les services et partenaires, de comprendre les freins à la réalisation des actions (financiers, liés au contenu de l'action, abandon de l'action) et de chercher des actions correctives. Le travail sur les indicateurs de réalisation sera complété d'une analyse plus qualitative permettant de comprendre les résultats affichés. **Ce tableau sera renseigné tous les ans.**

Le comité de suivi composé à minima des membres du bureau communautaire et de la Direction Générale des Services) :

- ▶ assurera un suivi de l'état d'avancement des actions prévues dans l'Agenda 21,
- ▶ formulera des propositions pour la mise en œuvre et l'évolution des actions au regard de leur évaluation.

Le groupe de travail mobilisé durant l'Agenda 21 (cf. Action 1.9) viendra alors partager cette évaluation et contribuera, à l'instar du Comité de Suivi, à l'amélioration continue du programme.

L'organisation du pilotage

Le pilotage (de la décision à la mise en œuvre) d'un projet de développement durable nécessite une organisation **adaptée et souple** pour permettre la cohérence des politiques menées dans chaque domaine concernant le territoire.

Il est justement proposé un pilotage multiple dans les fiches-actions. C'est dans la mise en œuvre de l'Agenda 21 que le pilotage, tout comme le contenu des fiches-actions, s'affinera. **Dans une volonté d'amélioration continue et de suivi, le programme d'actions devra ainsi être précisé au fur et à mesure de son avancement. Il s'agit là d'un point essentiel du bon déroulement du programme.**

Il en est de même s'agissant du pilotage interne de la démarche. Au sein des services de la commune, la sincérité et l'adhésion des hommes et des femmes au projet sont également nécessaires, aux différents niveaux de décision : l'adhésion de la Direction Générale des Services, mais aussi des chefs de services et des agents, aux décisions entraînées par le projet est déterminante pour la mise en œuvre du programme d'action adopté. **Ainsi, l'action 1.1 sera fondamentale pour générer de la mobilisation et surtout de l'adhésion au projet.** Un prérequis indispensable à la bonne mise en œuvre du programme.